



PAU Capitale
durable

**RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2021**

Ville de Pau
&
Communauté
d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées

édito

2 mode d'emploi

3 chiffres clés

1

4 Une politique énergie-climat ambitieuse

- 5 Le Lancement de la démarche Neutralité carbone: une ambition majeure pour le territoire
- 5 La signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique
- 6 Le bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial et l'élaboration d'un Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
- 6 Le développement de l'électricité renouvelable
- 7 La redynamisation de la zone d'activité d'Induslons : privilégier l'intensification et le renouvellement à toutes formes d'extension
- 8 La politique d'éclairage public de la Ville de Pau
- 10 L'unité de dépollution des eaux usées de Lescar sur la voie de la neutralité carbone
- 11 L'accompagnement des communes de l'agglomération
- 12 La lutte contre la précarité énergétique et la massification des rénovations
- 13 Le quartier Saragosse labellisé Eco-quartier !
- 14 Le Réseau de Chaleur Urbain

2

16 Promouvoir & encourager les mobilités durables & actives

- 17 La pérennisation de la ligne Fébus et les premières études Chronobus
- 18 L'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et l'appel à projet Interlud
- 19 La poursuite des aménagements cyclables dans le cadre du Plan Vélo
- 19 L'accompagnement des entreprises et des citoyens pour la mobilité
- 20 L'augmentation du nombre de vélos en location et la mise en œuvre d'une aide à l'achat de vélos

3

22 Informer & accompagner les habitants

- 23 Le soutien aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable
- 23 La plateforme « Histologe » : accompagner les habitants en situation de mal logement
- 24 La Maison de l'habitat : un guichet unique pour accueillir et informer les habitants
- 25 La Maison du Jardinier favorise la nature en ville !
- 26 Une offre pédagogique diversifiée en matière d'éducation à l'environnement
- 27 Des défis pour sensibiliser les habitants à la transition écologique
- 28 Un stand sur le thème de la neutralité carbone à la Foire de Pau
- 28 Une Maison mobile de l'Énergie inédite et décarbonée

4

30 Optimiser la collecte & la valorisation des déchets

- 31 Une nouvelle organisation de la collecte et le Programme Local de Prévention des Déchets
- 31 La finalisation de la modernisation des déchèteries et le lancement de nouvelles filières
- 32 Le développement du compostage domestique et collectif et le broyage des déchets verts

5

34 Œuvrer pour toutes les solidarités

- 35 La lutte contre l'isolement social en actions MARS ATTAQUE 2021, un mois de lutte contre les discriminations
- 36 Le Mois de l'Économie Sociale et Solidaire
- 36 L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
- 37 Des dispositifs pour favoriser le retour à l'emploi
- 38 Des dispositifs pour favoriser la pratique sportive

6

40 Nature en ville & biodiversité

- 41 Le Plan Biodiversité pour préserver la biodiversité locale et adapter le territoire au changement climatique
- 42 La plantation de deux micro-forêts par an avec l'association Liken
- 42 L'éco-pâturage : du nouveau pour l'entretien des espaces verts !
- 43 Une ville accueillante pour les pollinisateurs sauvages et les abeilles
- 43 Vers un cimetière zéro phyto
- 44 Les poursuites d'actions dans le cadre de la GeMAPI
- 45 Le sport se met au vert !

7

46 Vers une agriculture nourricière & de proximité

- 47 Les projets d'agriculture urbaine
- 48 Une action de sensibilisation des futurs cédants agricoles à la transmission leurs de exploitations
- 48 Vers une stratégie agricole Bas Carbone
- 49 Soutien au développement de la Ceinture Verte Pays de Béarn

8

50 Des politiques internes visant l'exemplarité

- 51 Une équipe transversale dédiée à la stratégie Neutralité carbone
- 51 La gestion de la flotte de la collectivité
- 52 Les labels Cit'ergie et Economie Circulaire deviennent le programme Territoire Engagé Transition Écologique
- 52 La collectivité met en place un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables
- 53 La stratégie « bâtir, planter et aménager pour le climat »
- 56 Les actions en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap
- 57 Le déploiement du Plan de Déplacements des Agents
- 58 L'entrepôt de données : un nouvel outil de pilotage pour la collectivité
- 59 La nouvelle politique d'impression : Défi Zéro Gaspi

édito

A lors que l'année 2021 a de nouveau mobilisé chacun d'entre nous pour sortir des conséquences économiques et sociales de la pandémie, notre collectivité n'oublie pas pour autant son engagement constant et concret pour le développement durable.

Ainsi, j'ai souhaité que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées se fixe un objectif très ambitieux de neutralité carbone à l'horizon 2040. C'est dix ans plus tôt que les préconisations de l'Union européenne. C'est un défi considérable. Un défi qui nécessitera l'implication de chacune et chacun d'entre nous. Nous devons non seulement accompagner mais aussi impulser les transitions indispensables. La transition énergétique. La transition écologique et sociale.

Une telle ambition ne peut être que partagée. Nous avons ainsi signé la convention des Maires pour le climat et l'Energie et l'accord des Villes vertes.

Ces engagements nous invitent à accélérer la décarbonation des territoires, à renforcer l'adaptation au changement climatique et à permettre aux citoyens d'accéder à une énergie sûre, durable et abordable. Améliorer la qualité de notre cadre de vie, c'est gagner en bien-être et en santé.

Mais le développement durable qui m'importe n'est pas celui des mots ou des incantations mais celui des actions concrètes. Dans les transports, individuels ou collectifs. Dans l'habitat. Pour la valorisation énergétique des déchets. Pour une agriculture de circuits courts... Avec l'Etat qui nous accompagne, nous avons signé en septembre dernier le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique à l'échelle du Grand Pau. Ce contrat a le grand mérite, comme ce rapport annuel, de récapituler les actions engagées au service de la transition écologique et du développement durable. Elles sont très nombreuses, citons : l'extension du Réseau de Chaleur Urbain, le développement d'une économie circulaire sur l'unité de dépollution des eaux usées de Lescar, l'adoption du Plan de Déplacements Urbain et du Plan Biodiversité, le soutien au développement d'une agriculture de proximité...



Autant d'initiatives qui concourent à rendre notre agglomération plus sobre en carbone et plus solidaire. Autant d'efforts partagés entre les collectivités, les citoyens et les entreprises.

Nous allons naturellement poursuivre cette marche en avant pour le développement durable avec par exemple la gestion de la flotte de véhicules, la politique de zéro impression, les travaux d'aménagement pour le paysage et la performance énergétique...

Ce rapport nous rappelle utilement chaque année, notre ambition partagée pour Pau Béarn Pyrénées.

mode d'emploi

Ce que dit la loi...

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et modifié par la loi n°2021-1031 du 4 août 2021, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Extrait du décret n°2011-687 du 17 juin 2011

Comment lire ce rapport ?



Un code couleur pour identifier la ou les collectivités concernées :

Cette année, un document unique compile l'ensemble des actions et dynamiques menées par la Ville de Pau et l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en matière de développement durable. Un code couleur permet d'identifier celles relevant de la **Ville (en bleu)**, celles de l'**Agglomération (en orange)**, ou celles qui concernent les **deux collectivités (en vert)**.

Des pictogrammes pour identifier les finalités du développement durable concernées :

Cinq finalités ont été reconnues et mises en avant dans un certain nombre de déclarations et de textes internationaux, fondateurs du développement durable, comme la stratégie nationale de développement durable adoptée par la France. Ces cinq finalités, transversales aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, sont les suivantes :



Dans la marge de chaque partie du rapport, les pictogrammes représentés ci-contre et correspondant aux finalités concernées seront indiqués.

Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

les chiffres clés



Nombre d'habitants

Ville de Pau **77 000**

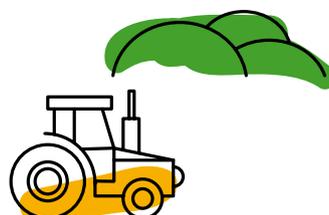
Agglomération **162 000**



Qualité de l'air

13

C'est le classement de Pau pour une étude comparative du taux annuel de particules fines $PM_{2,5}$ menée par l'Agence européenne pour l'environnement parmi 323 villes européennes. Elle est la mieux placée des 66 villes françaises disposant de données pour cette étude.



1300

= Le nombre d'hectares de terrains constructibles reclassés en zones agricoles et naturelles depuis 2019.



26 janvier 2021

La date de l'approbation du Plan de Déplacement Urbain, la stratégie Mobilité des 10 prochaines années.



13 000 = Le nombre de foyers pratiquant le compostage collectif en 2020.

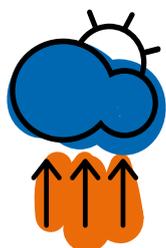
En 2020, un habitant de l'agglomération a produit :

520 kg de déchets tout confondu (dont 219kg d'ordures ménagères).



1,5 gWh

= la réduction entre 2020 et 2018 des consommations de l'éclairage public de la Ville de Pau, soit une diminution de plus de **20%**.



Emissions de GES (Gaz à effet de serre) du territoire

810 000 tonnes

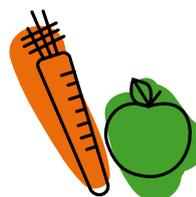
Soit l'équivalent d'1 aller/retour en avion Paris-Singapour par habitant et par an.



Maison de l'habitat

159

= Le nombre de propriétaires accompagnés depuis janvier 2021 sur leur dossier travaux (conseils techniques et dépôt de demande de subvention).



La cuisine centrale a utilisé près de

27 % de produits biologiques ou sous signes de qualité en 2021. (C'était 18% en 2020 !)

Près d'un produit sur 5 est certifié biologique.

1

Une politique énergie-climat ambitieuse

Le Lancement de la démarche Neutralité carbone : une ambition majeure pour le territoire

La signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial et l'élaboration d'un Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

Le développement de l'électricité renouvelable

La redynamisation de la zone d'activité d'Induslons : privilégier l'intensification et le renouvellement à toutes formes d'extension

La politique d'éclairage public de la Ville de Pau

Le Réseau de Chaleur Urbain

L'unité de dépollution des eaux usées de Lescar sur la voie de la neutralité carbone

L'accompagnement des communes de l'agglomération

La lutte contre la précarité énergétique et la massification des rénovations

Le quartier Saragosse labellisé Eco-quartier !

Le Réseau de Chaleur Urbain

Le Lancement de la démarche Neutralité carbone : une ambition majeure pour le territoire

Afin de lutter contre le changement climatique et dans le prolongement des engagements du Plan Action Climat délibéré en juin 2018, la CAPBP s'est fixée pour ambition **d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040**. Cette ambition s'aligne sur celles de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'État Français et de la Commission européenne d'atteindre la neutralité carbone en 2050. L'atteinte de cet objectif implique de lancer plusieurs dynamiques en parallèle.

En 2021 et en parallèle de l'évaluation réglementaire de son Plan Climat, **la CAPBP travaille actuellement à l'élaboration de sa future stratégie neutralité carbone**. Pour impliquer les agents dans cette démarche, elle a également créé une équipe projet transversale aux différentes directions qui apportera son expertise métier.

La CAPBP s'est aussi inscrite dans la dynamique européenne des collectivités volontaristes et précurseurs dans le domaine **en ratifiant à la fois la convention des Maires pour le climat et l'accord des Villes vertes**.

La signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) a été signé par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la communauté de communes des Luys en Béarn, la communauté de communes du Nord Est Béarn, l'agence de l'eau Adour Garonne et l'État.

Le gouvernement français souhaite que chaque territoire soit accompagné pour son projet de relance et de transition écologique. Il s'agit d'un nouveau partenariat entre l'État et les collectivités locales permettant :

- D'associer les territoires au plan de relance, favorisant l'investissement public et privé ;
- Par une approche transversale, d'accompagner les collectivités vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire ;
- D'intégrer les programmes d'actions et contrats des intercommunalités ainsi que le contrat « Territoire d'Industrie » Lacq-Pau-Tarbes.

La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie rassemble des milliers de collectivités locales qui s'engagent volontairement à mettre en œuvre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie. Elle rassemble aujourd'hui plus de 7 000 collectivités locales et régionales réparties dans 57 pays. Les signataires souscrivent à une vision commune pour 2050 : accélérer la décarbonisation de leur territoire, renforcer leur capacité d'adaptation aux impacts inévitables du changement climatique et permettre à leurs citoyens d'accéder à une énergie sûre, durable et abordable. Elle fixe ainsi un objectif de réduction de 55% les émissions de GES.

L'Accord sur la ville verte rassemble les maires européens déterminés à rendre leurs villes plus vertes et ainsi en faire des lieux de vie agréable et favorisant la santé et le bien-être des citoyens. Elle vise donc à améliorer la qualité de vie de tous les Européens et à accélérer la mise en œuvre des lois environnementales pertinentes de l'Union européenne.

LE CRTE s'échelonne sur six ans et permet aux trois collectivités de s'inscrire dans la continuité et tirer expérience de leurs précédentes coopérations à l'échelle du Grand Pau. **Les EPCI du Grand Pau partagent un certain nombre d'ambitions et d'orientations, parmi lesquelles :**

- Contribuer ensemble au développement du Pays de Béarn ;
- Promouvoir le rayonnement et l'attractivité du Béarn ;
- Développer les solidarités et favoriser les transitions ;
- Favoriser un aménagement durable et anticiper les évolutions ;
- Renforcer la fonction de territoire d'équilibre du Grand Pau.

La signature du CRTE place le Grand Pau en cohérence avec le renouvellement de la contractualisation avec la Région Nouvelle Aquitaine et la territorialisation des fonds européens 2021-2027, qui seront aussi effectuées sur son périmètre et sous la maîtrise d'ouvrage conjointe des trois collectivités.





Le bilan à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial et l'élaboration d'un Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

Le PCAET de l'agglomération de Pau a été adopté en juin 2018. Il est composé de cinq axes stratégiques et 57 actions opérationnelles. Cette année, une évaluation quantitative et qualitative devait être réalisée afin d'appréhender les ressorts de l'intervention publique, rendre compte des premiers résultats obtenus mais également des éventuels blocages rencontrés. Cette contribution permet un double enjeu : poser certains constats utiles au processus de révision du PCAET et contribuer à la dynamique d'élaboration de la stratégie de Neutralité Carbone. Cette évaluation se traduit par la réalisation d'un bilan complet action par action et d'une mise en perspective plus globale des forces et des faiblesses du PCAET. D'ici à la fin de l'année, un document de synthèse sera produit et consultable par le grand public.

En complément et conformément à la loi d'orientation des Mobilités, l'agglomération de Pau établira avant le 1er janvier 2022 un Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques territorial, intégré à son PCAET. Le programme d'action, la stratégie et les trajectoires de réduction par polluant sont élaborés cet automne en cohérence avec les autres politiques de la collectivité (notamment le Plan de Déplacements Urbains et le Programme Local de l'Habitat), et en prenant en compte le cas échéant les démarches des partenaires du territoire.

Le développement de l'électricité renouvelable

Ombrières photovoltaïques sur les parkings du stade du Hameau :

- Le Conseil Communautaire du 29 juin 2021 a décidé d'attribuer à la société Total Energies Renouvelables France et à la SEM EnR 64 une autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'une durée de 30 ans sur une partie des parkings du stade du Hameau.
- Le titulaire de l'AOT installera à ses frais et sous sa propre maîtrise d'ouvrage **des ombrières photovoltaïques sur une surface de 2,2 hectares, équipées de 5 960 modules développant une puissance totale de 3,21 MWC pour une production annuelle attendue de 3 937 MWh.**
- Le projet s'accompagne d'offres innovantes telles que la mise en place d'une plate-forme digitale permettant d'organiser la traçabilité de l'énergie produite localement avec le consommateur final.
- Deux bornes de doubles recharges électriques seront installées et exploitées par l'occupant, ainsi que :
 - **27 nichoirs** pour la faune en hauteur sous les ombrières de parking ;
 - **10 gîtes à insectes** : lieu de ponte pour de nombreuses abeilles solitaires ;
 - **13 nichoirs** à oiseaux ;
 - **4 refuges** à mammifères.

Le montant total de l'investissement est estimé à 3 054 064 € HT.

En contrepartie de la mise à disposition du domaine public, **la société dédiée au projet versera à la CAPBP une redevance annuelle d'un montant égal à 17,32% % du chiffre d'affaires** des ombrières photovoltaïques, soit une somme estimée 54 505 € la première année.

Le projet hydroélectrique à l'étude :

- Les cours d'eau du territoire présentent un potentiel intéressant et la collectivité souhaiterait **développer la petite hydroélectricité** tout en améliorant le transit sédimentaire et la migration amphihaline de ses cours d'eau.

Dans ce cadre, la CAPBP a réalisé cette année :

- Un état des lieux du potentiel micro-hydroélectrique à l'échelle du Béarn ;
- Une étude de l'impact d'une centrale hydroélectrique sur le transit sédimentaire ;
- La mise à jour de l'étude faunistique et floristique au droit du seuil de Meillon.

La concertation avec les services de L'Etat et les organismes publics et privés associés à cette démarche se poursuit.



La redynamisation de la zone d'activité d'Induslons : privilégier l'intensification et le renouvellement à toutes formes d'extension

Le parc d'activités d'Induslons, d'une superficie de 205 hectares, est une zone d'activités historique apparue dès les années 60 au sein de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées. Elle regroupe notamment des entreprises des secteurs industriel, agroalimentaire, des transports et mobilités.

Depuis quelques années, des signes de désaffection se font jour ; l'apparition de friches altère significativement l'image de la zone. Le rendu visuel freine l'implantation de nouvelles activités et nuit à la commercialité des entreprises.

L'agglomération a aujourd'hui comme objectif de réinvestir ces espaces économiques qui manquent d'attractivité, afin de garder les entreprises présentes et susciter de nouvelles arrivées. **Réutiliser d'anciens sites urbanisés, des espaces sous-occupés ou sans usage permet de limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels ou agricoles tout en réalisant des économies d'équipements publics et de coût de fonctionnement.**

L'enjeu premier est de porter une réflexion d'ensemble, en cohérence avec les orientations stratégiques de la CAPBP. Les résultats attendus du projet sur le territoire sont multiples :

- Du point de vue économique : maintien des activités industrielles et artisanales ;
- Du point de vue environnemental : recherche d'une densification et rationalisation du foncier,

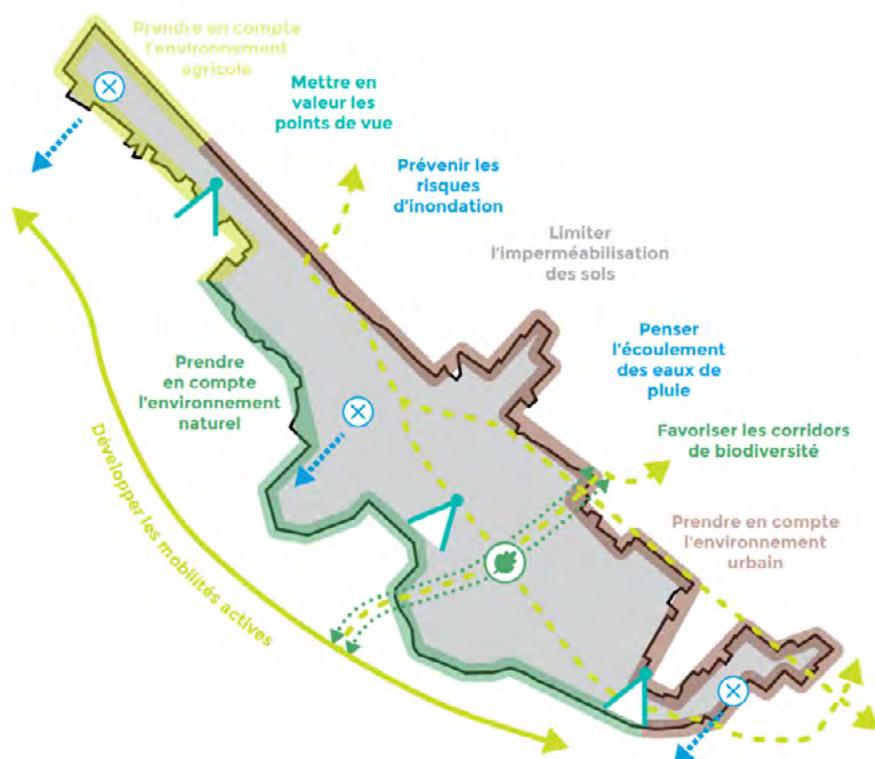
envisager la renaturation des bords de gawe et l'amélioration de la connexion ville-gawe ;

- Du point de vue social : développement de nouveaux usages et de services aux usagers, résolution des conflits d'usage et amélioration des conditions de vie des Gens du voyage.

L'année 2021 a permis de lancer les études pré-opérationnelles qui permettront de fixer, courant 2022, les secteurs d'intervention et de nourrir la programmation. Ce projet de requalification consiste en une double action : **à la fois de traitement des friches existantes et également d'actions préventives à la formation de friches.**

De plus, en 2021, ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à candidatures d'application de l'outil BENEFRICHES porté par l'ADEME. Cela permettra d'évaluer le bénéfice socio-économique de la reconversion de friches, en prenant en compte les effets directs et indirects à court, moyen et long terme des projets d'aménagement. L'objectif est **d'objectiver les investissements au regard de leurs effets positifs pour l'environnement et de fédérer autour de la mise en œuvre de projets exemplaires.**

Les éléments relatifs à la programmation seront définis dans le cadre des études en cours. Loin d'être uniquement la production d'un plan guide d'aménagement, ces études questionneront le rôle et les leviers d'actions des collectivités sur des sujets tels que l'animation des zones d'activités, la structuration de l'offre de services, l'introduction de mixité d'usages, la résorption des conflits d'usage, l'accueil des gens du voyage, la signalétique à l'heure du numérique, la rationalisation foncière, la renaturation...





1M€ : c'est le montant investi dans ce programme de rénovation priorisé cette année sur le centre-ville et le quartier du XIV juillet. Par la suite, les rénovations devraient remonter vers le Nord de la ville à l'instar de son développement.

La politique d'éclairage public de la Ville de Pau

Depuis 2009, la ville de Pau a entrepris une démarche volontariste de rénovation de son patrimoine d'éclairage public et s'ouvre aux concepts plus larges d'urbanisme lumière.

Aujourd'hui, le service lumières de Ville, responsable d'un patrimoine de 18 000 Points Lumineux (Pau et ZAE agglo), conduit un **plan d'action de sécurité et d'efficacité énergétique qui cible un objectif de rénovation d'environ 800 supports et luminaires /an.**

Ce plan répond aux enjeux de la transition énergétique et du climat. Les nouvelles solutions LED utilisés sont dotées de systèmes de contrôle innovants et intelligents, renforçant la maîtrise du parc d'éclairage public et une atmosphère rassurante dans les espaces publics.

Le maîtrise de la demande d'électricité (MDE), intégrée au plan d'action du service Lumières de la Ville, permet de réaliser **une économie d'environ 200 000 euros par an. La consommation énergétique de la Ville de Pau est passée de 7 007 897 kWh en 2018 à 5 504 252 kWh en 2020, apportant une réponse concrète aux enjeux énergétiques actuels.**





© Adrien Basse-Cathalinat



L'unité de dépollution des eaux usées de Lescar sur la voie de la neutralité carbone

L'unité de dépollution des eaux usées de Lescar est amenée à jouer un rôle clé pour la transition écologique et le dispositif local d'adaptation au changement climatique, à travers **un projet d'économie circulaire inédit et sans équivalent**.

Suite au contrat signé en septembre avec le groupe Suez, le site produira à l'horizon 2023 et en circuit court dix énergies et ressources locales issues du traitement des eaux usées. Le dispositif est optimisé par deux premières technologiques mondiales que sont :

- L'ultra-déshydratation par carbonisation hydrothermale des boues d'épuration (création de Biochar) ;
- La méthanation catalytique de 100% du CO₂ qui consiste à combiner le gaz carbonique issu de la méthanisation (et habituellement rejeté dans l'atmosphère) avec de l'hydrogène vert.

L'unité de dépollution est en phase de devenir un site à énergie positive. Pour arriver à ce résultat, elle peut s'appuyer sur sa production de biométhane ainsi que sur la récupération des énergies fatales du site. L'Unité de Valorisation Énergétique voisine de la STEU valorisera d'autres ressources, dans une démarche forte d'économie circulaire en boucle courte :

- De l'azote servant d'engrais pour les cultures ;
- De l'oxygène issu de l'électrolyse de l'eau et permettant d'aérer les bassins biologiques ;

- La possibilité d'exploiter les excédents d'hydrogène vert ;
- La réutilisation de l'eau pour les espaces verts du site ;
- L'eau traitée et la chaleur excédentaire pourront également alimenter de potentielles cultures maraichères ou fermes d'aquaponie.

De plus, via la méthanisation, le trafic de camions devrait diminuer par rapport à la situation actuelle, car les camions d'amenée de graisses seront plus que compensés par la réduction du transport des boues.

Par ailleurs, **une centrale photovoltaïque d'une puissance de 2MwC environ pour 13 300 m² de panneaux sera installée sur l'ancienne décharge réhabilitée du Site de Cap Ecologia**. L'électricité produite sera auto-consommée sur le site par le méthaniseur, par la STEP et, éventuellement, par l'électrolyseur fabricant l'hydrogène nécessaire à la méthanation.

Enfin, ce projet bénéficiera à l'emploi local. À l'issue du chantier, l'exploitation des nouvelles installations nécessitera la création de 3 emplois directs supplémentaires (plus les emplois indirects potentiels liés aux externalités positives). Un partenariat est prévu avec les acteurs locaux pour une insertion durable et un retour pérenne à l'emploi : 2 220 heures réservées pour le chantier et le programme « 100 chances, 100 emplois ».



• Production de biométhane : **13 000** Mwh/an intégrés au réseau à terme et permettant d'alimenter **12 000** foyers en gaz

• **33** : C'est en millions d'euros le montant total HT de l'opération, laquelle doit bénéficier de subventions accordées par l'Agence de l'Eau, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME et l'Europe à travers le FEDER.

L'accompagnement des communes de l'agglomération

La Communauté d'Agglomération est engagée, à travers le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et le Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat (COTEC) à accompagner les acteurs du territoire dans l'appropriation des enjeux énergie-climat et dans la mise en œuvre d'actions. Le COTEC vise à soutenir et consolider la mise en œuvre du PCAET, en renforçant l'ingénierie et les capacités d'animation de la collectivité.

Les communes étant contributrices de la politique énergie-climat de la collectivité et ambassadrices auprès du grand public, des actions ont été développées spécialement pour elles à travers le COTEC. Ainsi, une mission d'accompagnement, avec un agent dédié, est proposée depuis 2019. L'année 2021 a vu cet accompagnement se poursuivre autour de quatre missions :

- **Un accompagnement technique et financier** dans les projets communaux, particulièrement sur les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics dont :

- **La mise en place d'une incitation financière aux projets « bas carbone » des communes via le fonds de concours.**

- La CAPBP incite les communes à réduire leurs émissions directes ou indirectes à travers la révision du règlement 2020-2026 du Fonds de Concours de la collectivité. Le taux attribué aux projets présentés par les communes se voit bonifié de 10% si les travaux répondent à des critères de performance énergétique, recourent aux matériaux biosourcés, à la rénovation énergétique globale et performante des bâtiments et aux équipements d'éclairage public favorables à la biodiversité nocturne.

- L'intégration des communes **au sein d'un groupement initié par la CAPBP, lauréat de l'AMI ACTEE-SEQUOIA** pour bénéficier de fonds supplémentaires sur les dépenses d'ingénierie de certains projets de rénovation thermique ;

- **Le lancement d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur communal** sur la commune d'Uzein, alimenté par une chaufferie biomasse (plaquettes de bois) ;

- **Le suivi de la démarche de labellisation de l'Eco-Quartier** des Tulipes à Meillon ;

- **L'accompagnement technique et financier de projets spécifiques** : Réhabilitation de la Maison pour tous d'Artiguelouve, rénovation thermique globale d'un logement communal à Bosdarros, reconstruction du Pôle culturel et sportif d'Ousse...etc.

- **Une animation de réseau** basée sur des matinales trimestrielles thématiques, des réunions d'informations plus ponctuelles et des visites de sites individuelles ou collectives. Malgré le contexte sanitaire, deux matinales ont pu se tenir :

- **3ème Matinale TEC** en juin sur l'expérience de la CAPBP en matière d'actions impliquant les citoyens pour ramener de la **biodiversité en ville** ;

- **4ème Matinale TEC** en octobre sur l'opportunité d'aide financière que représentent **les Certificats d'Economie d'Énergie**, valorisant les investissements et les travaux de rénovation effectués sur le patrimoine bâti et l'éclairage public. Cette matinale a également permis aux participants de découvrir le projet de **la ferme Guilhembaqué** à Laroïn par une visite du site avant travaux de réhabilitation.

- **Une information en continu** sur l'actualité nationale et locale, notamment sur les aspects règlementaires, techniques et financiers, ainsi que sur les événements et formations proposés aux agents et élus. L'actualité 2021 a notamment porté sur deux sujets :

- Soutien technique des communes dans l'appropriation du nouveau **dispositif réglementaire Eco Énergie Tertiaire** visant à limiter les consommations énergétiques des bâtiments publics concernés ;

- **Préparation à la RE2020.**

- **Une valorisation des initiatives** communales et engagements en interne auprès des services de la CAPBP, des autres communes et du grand public.



© Emilie Bourreau



La lutte contre la précarité énergétique et la massification des rénovations

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE AVEC LE SLIME

Un nouveau programme de lutte contre la précarité énergétique SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) pour la détection et l'accompagnement des ménages les plus précaires, **est lancé depuis le 1er janvier 2021 sur les 31 communes de l'agglomération.** Ce dispositif bénéficie d'un soutien financier via un programme CEE (certificats d'économies d'énergie), porté au niveau national par le réseau pour la transition énergétique « CLER ».

Sur le terrain, l'animateur « Lutte contre la précarité énergétique » a pour mission de **repérer les ménages rencontrant des difficultés dans leur habitat** (humidité, infiltrations, aération, difficultés à se chauffer...), afin de les aider à remédier à ces dysfonctionnements et le cas échéant, réaliser des économies d'énergie.

Une visite à domicile peut être organisée en partenariat avec le CCAS afin de **réaliser un diagnostic socio-technique permettant d'orienter au mieux le ménage.** Lors de cette visite, le binôme aborde les points suivants :

- Présentation des sources de déperdition énergétique du logement et informations sur les éco-gestes ;
- Sensibilisation sur l'impact des travaux de rénovation thermique sur leur budget ;
- Présentation des opérations d'amélioration de l'habitat privé et orientation des ménages éligibles vers l'opérateur, afin qu'ils bénéficient de conseils techniques pour la réalisation de travaux, et éventuellement d'une aide financière (sous conditions).

Ces interventions sont également **une opportunité de repérage des logements dégradés.**

Le SLIME ambitionne annuellement la détection et l'accompagnement de 130 locataires ou propriétaires en grandes difficultés (surconsommation énergétique, impayés, logement dégradé, etc.).

LES OPERATIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'agglomération est engagée dans le plan national de rénovation énergétique des bâtiments visant à lutter contre les « passoires énergétiques ». Son engagement se traduit notamment à travers **la mise en place depuis 2004 de dispositifs d'accompagnement technique et financier à destination des habitants du parc privé souhaitant améliorer leur logement** (propriétaires occupants, bailleurs et investisseurs). Ainsi, aux côtés de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Anah, du Département et des communes de l'agglomération, la CAPBP décline les programmes suivants sur son territoire :

1/ Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH RU)

Afin de répondre aux problématiques spécifiques des centres anciens, le territoire est couvert depuis novembre 2020 par une OPAH-RU dite "multisites", c'est à dire opérationnelle sur deux périmètres distincts :

- les centres bourgs de Billère, Bizanos, Gan, Gelos, Jurançon ;
- le Cœur de Ville de Pau, qui s'inscrit dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et de l'ORT créée le 12 juillet 2019.

Sur la période 2020-2025, l'OPAH RU du Cœur d'Agglomération et l'OPAH RU du Cœur de Ville de Pau ambitionnent la réhabilitation de 400 logements, et l'accompagnement de 30 copropriétés.

2/ Un Programme d'Intérêt Général (PIG) - "Plaisir d'Habiter"

Opérationnel sur les 31 communes de l'Agglomération, hors périmètres OPAH RU, ce programme ambitionne la réhabilitation de 804 logements sur la période 2019-2024

3/ Une Plateforme de rénovation énergétique

Opérationnel sur les 31 communes de l'Agglomération, ce programme est à destination des propriétaires non éligibles aux OPAH RU et au PIG. La plateforme de rénovation énergétique "nouvelle génération" est déployée depuis le 1er Janvier 2021 dans le cadre de l'appel à projet régional et du programme CEE "SARE" (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique), financée par la Région Nouvelle Aquitaine. Au-delà de l'accompagnement technique et financier des propriétaires, elle poursuit les objectifs suivants :

- **Mobiliser les structures et les acteurs publics et privés** (artisans, agences immobilières, notaires, banques, etc.) pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- **Contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement).

Les objectifs annuels de plateforme sont de 1500 contacts de 1er niveau (A1), 500 conseils personnalisés (A2) et 50 accompagnements travaux (A4).

Ces dispositifs répondent principalement à un objectif d'amélioration thermique des logements pour permettre une maîtrise des charges d'énergie de l'occupant. Mais, au-delà des enjeux énergétiques, le PIG et les deux OPAH-RU contribuent également à :

- la lutte contre l'habitat indigne ;
- la remise sur le marché des logements vacants ;
- le développement d'une offre de logements à loyers maîtrisés ;
- l'adaptation des logements au vieillissement et aux situations d'handicap.

Le quartier Saragosse labellisé Eco-quartier !

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse et de sa labellisation Ecoquartier, la CAPBP met en œuvre depuis 2018 l'étape 2 « Ecoquartier en chantier » du label à travers différentes opérations.

L'une des opérations phares du projet est **le vaste chantier de réhabilitation-extension de l'École primaire des Fleurs, livré en septembre 2021 après 26 mois de travaux**. Cette opération fait partie de la création d'un pôle socio-éducatif composé de trois structures contribuant à la vie sociale du quartier depuis plus de 40 ans : le groupe scolaire des Fleurs, la MJC des Fleurs et le stade des Bleuets.

Les bâtiments ont été isolés par l'extérieur avec des matériaux biosourcés à base de fibres de bois et les apports solaires sont régulés par des brise-soleil. Un nouveau restaurant scolaire offrant de larges percées visuelles sur l'environnement arboré et des locaux mutualisés aux structures du pôle socio-éducatif (lecture, musique et arts plastiques) ont également été construits.

En parallèle, la requalification paysagère du quartier fait partie intégrante du projet de rénovation

urbaine de Saragosse. Pour la transformation de 9 hectares d'espaces publics peu qualitatifs en véritables parcs urbains, la ville de Pau a missionné en 2018 l'agence BASE et l'association Bruit du Frigo. Ils ont mené pendant plus de deux ans une démarche de concertation approfondie avec les habitants, allant jusqu'à coconstruire une préfiguration des futurs aménagements.

De cette concertation avec les habitants découle **la programmation du Parc Noulibos, livré en octobre 2020**. Aux 2 hectares d'espaces arborés et nombreux équipements de détente, ludiques et sportifs pour tous viennent s'ajouter 1 hectare au Sud de l'avenue Saragosse.

Le chantier des Jardins de Saragosse a débuté en septembre. Le projet vise à **transformer les espaces publics déqualifiés traversant le quartier d'est en ouest en quatre parcs familiaux de plus de 5 hectares, reliés entre eux par une promenade réservée aux piétons et aux cyclistes**. Ainsi, les parcs Zamenhof, Arrémoulit, Nandina et Lorca offriront bientôt des équipements ludiques et sportifs ainsi que des plantations et jardins familiaux pour les habitants du quartier.

La réhabilitation de l'école primaire des fleurs, c'est :

Coût total : **3,8 M€ HT**

268 élèves (75 en maternelle et 193 en élémentaire)

Le chantier des Jardins de Saragosse, c'est :

400 arbres existants, 200 arbres plantés avec une variété d'essences





© Cyril Garrabos

Le Réseau de Chaleur Urbain

Le Réseau de Chaleur Urbain (RCU) est un projet majeur et structurant pour l'agglomération en matière de décarbonation. **Les travaux de construction, démarrés en 2020, se sont poursuivis en 2021.** Ils dureront jusqu'en 2023, pour une mise en service prévisionnelle du dernier tronçon au premier trimestre 2023.

La construction de la centrale biomasse de Lons a démarré en mars 2021. La mise en service est prévue au 1^{er} trimestre 2022 avec les premiers essais dès la fin de l'année 2021.

Le délégataire a pu mener les travaux de construction à un rythme particulièrement soutenu tout en minimisant les nuisances pour les riverains et en optimisant la coordination avec d'autres chantiers, notamment sur le quartier Saragosse. En effet, deux médiatrices accompagnent, avant et pendant les travaux, l'ensemble des usagers, professionnels et habitants qui pourraient être impactés par le chantier. **En octobre 2021, plus de 25 km de réseaux sont déployés, sur les 44 km totaux.**

Au premier trimestre 2021, une première partie a été mise en service : tout le secteur de l'UPPA. Au 1^{er} septembre 2021 - comme prévu -, l'UVE a commencé à livrer de la chaleur au RCU.

En octobre 2021, certains immeubles du quartier Saragosse ont commencé à être alimentés.

En 2021, la commercialisation s'est poursuivie sur un rythme moins soutenu qu'en 2020, la capacité du réseau étant déjà quasiment saturée (la quantité totale de chaleur que le RCU peut délivrer est limitée par les moyens de production de chaleur (l'usine d'incinération de Lescar, une centrale biomasse et deux centrales gaz) et par le diamètre des canalisations). Les polices d'abonnement signées représentent **une puissance totale de 64 MW environ, pour un objectif final de 73 MW à horizon fin 2026.**

Le **RCU** c'est :

58 millions € d'investissements, dont 46 M€ par le délégataire et 12 M€ par la CAPBP

L'équivalent de **11 000 foyers** raccordés

24 000 tonnes de CO₂ évitées par an



2

Promouvoir & encourager les mobilités durables & actives

La pérennisation de la ligne Fébus
et les premières études Chronobus

L'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU)
et l'appel à projet Interlud

La poursuite des aménagements cyclables
dans le cadre du Plan Vélo

L'accompagnement des entreprises et des citoyens pour la mobilité

L'augmentation du nombre de vélos en location
et la mise en œuvre d'une aide à l'achat de vélos

La pérennisation de la ligne Fébus et les premières études Chronobus

Fébus est le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de l'agglomération mis en service le 17 décembre 2019. Il a été récompensé de nombreuses fois tant au niveau national qu'international, le dernier prix en date étant **le premier prix des Hydrogénies** dans la catégorie « service de transport aux voyageurs » en janvier 2020.

Suite à cette première initiative, **Pau Béarn Pyrénées Mobilités a commandé en juillet 2021 quatre autobus supplémentaires à hydrogène**, qui seront livrés en 2022 et circuleront sur d'autres lignes du réseau Idelis.

Pour sa deuxième année d'exploitation, voici quelques chiffres :

- Kilométrage annuel : 198 941 km
- Consommation : entre 8 et 12 kg/100 km soit une moyenne très encourageante de 10 kg/100 km.
- Autonomie maximale mesurée 342 km, soit au-delà de l'engagement contractuel de 240 km d'autonomie.
- La disponibilité technique moyenne de la flotte est de 93% et la disponibilité des véhicules pour l'exploitation de la ligne de 97 %
- De septembre 2020 à août 2021, dans un contexte de crise sanitaire, Fébus a transporté 1 300 000 personnes dont 30% en correspondance avec d'autres lignes du réseau

© CAPBP



La station de production :

- Plus de 94% du service commercial FEBUS qui a été assuré en 100% hydrogène durant cette année particulière.
- La station a distribué 20T d'hydrogène aux FEBUS
- 16 T d'hydrogène Vert produits
- 4 tonnes d'hydrogène «gris» par Tube Trailer lors des phases d'indisponibilité de la station
- 120 kg d'hydrogène par jour sont produits et distribués pour assurer le service FEBUS



© CAPBP



L'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et l'appel à projet Interlud

Pau Béarn Pyrénées Mobilités adopte son Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 :

Après plusieurs années de co-construction, la consultation des personnes publiques associées et la prise en compte des avis formulés lors de l'enquête publique, **le PDU a été approuvé en comité syndical, le 26 janvier 2021.**

L'élaboration du PDU s'est étalée sur de longues années et s'est assortie de la mise en œuvre d'actions concrètes comme le lancement de la première ligne de Bus à Haut Niveau de Service Fébus et la refonte du réseau Idélis.

Son approbation ne constitue pas un aboutissement mais bien la formalisation d'une démarche engagée et volontariste, nécessitant la poursuite d'une méthode de travail collaborative et transversale.

Les comités de suivi et de pilotage constitués en 2021, permettront de suivre la mise en œuvre des actions au fil des années.

Parallèlement aux transports de personnes, Pau Béarn Pyrénées Mobilités a engagé une démarche en faveur du transport des marchandises.

Retenu dans le cadre de l'AAP INTERLUD, porté par l'ADEME et le CEREMA, Pau Béarn Pyrénées Mobilités réfléchit à mieux organiser la logistique urbaine sur son périmètre.

Cette thématique, très transversale en raison des enjeux qu'elle soulève et des nuisances associées (bruit, qualité de l'air, entretien des espaces publics, ...) nécessite **un travail de concertation avec les acteurs économiques.**

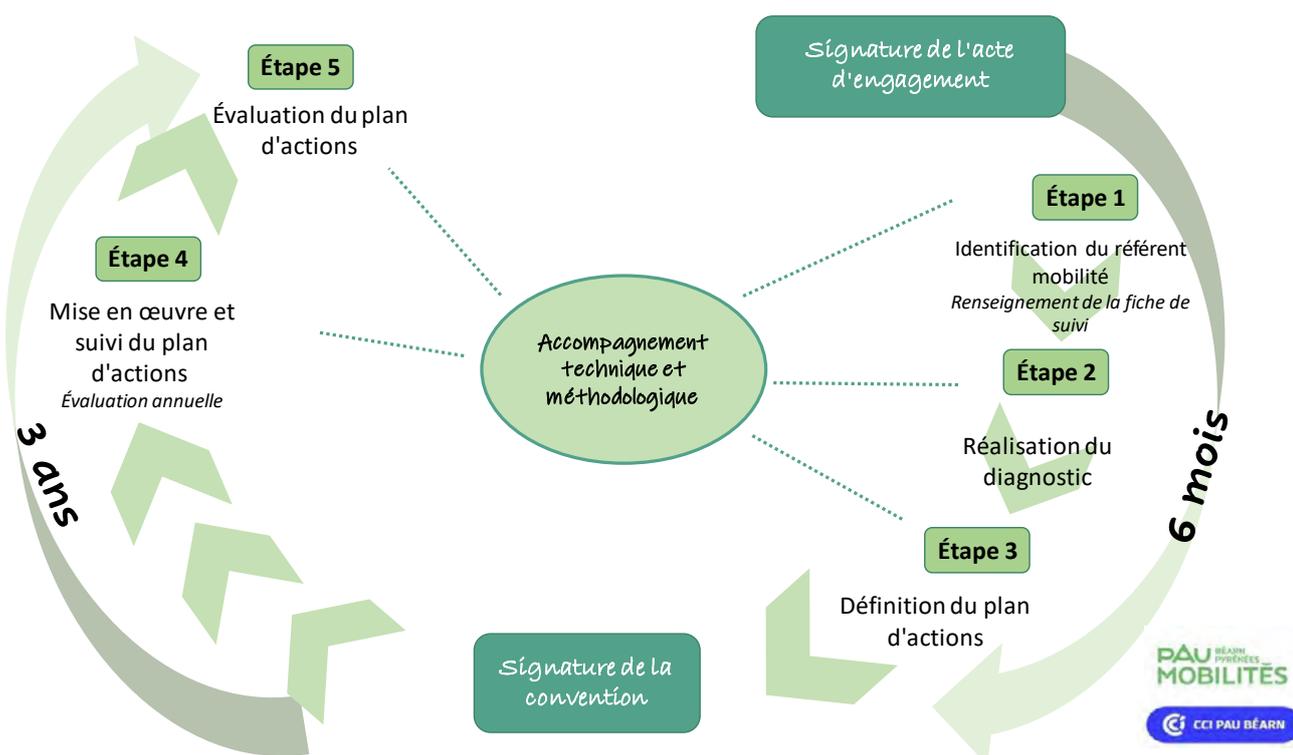
En parallèle, de nombreuses passerelles peuvent être faites avec les projets portés par le territoire :

Territoire zéro chômeur, le développement du BIOGNV et de l'hydrogène, Action Cœur de Ville, Ville intelligente, etc.

La démarche de co-construction, en faveur d'une charte partagée et signée de tous les acteurs, se déroulera d'octobre 2021 à l'été 2022.



© Cerema



La poursuite des aménagements cyclables dans le cadre du Plan Vélo

Pau Béarn Pyrénées Mobilité a déposé un dossier de candidature lors de l'Appel à Projet du Département des Pyrénées-Atlantiques, pour la réalisation de schémas cyclables.

Avec un cofinancement de 50% sur la phase Études, ce travail de concertation permettra de **travailler certaines entrées d'Agglomération**. Un nouveau dossier sera présenté lors de la phase 2 de ce même appel à projet, dédié cette fois aux travaux sur les secteurs suivants :

- Gan, Gelos, Jurançon, Laroin, Bosdarros
- Idron, Lee, Ousse, Sendets, Artigueloutan
- Montardon, Navailles, Serres-Castet, Sauvagnon
- Bizanos, Meillon, Aressy
- Pau, Billere, Lons, Lescar

L'accompagnement des entreprises et des citoyens pour la mobilité

Rendus obligatoires par la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, les **Plans de Mobilités entreprise** devaient être mis en place dans les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site. La récente loi d'orientation des mobilités de 2019 intègre quant à elle le déplacement des travailleurs dans le dialogue social que doivent mener les entreprises de plus de 50 salariés.

En 2019, Pau Béarn Pyrénées Mobilités, en partenariat avec la CCI, a élaboré un kit clé en main d'accompagnement pour permettre à chaque acteur, public et privé, de **formaliser son Plan de Mobilité**.

Il passe par la signature d'un acte d'engagement d'un semestre permettant de réaliser son diagnostic puis celle d'une convention sur

"Je pédale / Tu respires" :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Vélo initié par le Ministère de la Transition Ecologique en 2018 et suivi par la Ville de Pau dont l'objectif est d'encourager les français à utiliser davantage le vélo pour leurs déplacements, et ainsi réduire leur empreinte carbone. **Le projet a permis à chaque enfant de connaître son vélo, d'apprendre à s'en servir pour circuler ensuite en toute sécurité (seul ou en groupe) et de prendre conscience que l'utilisation du vélo est bienfaitrice de l'environnement.**

Les activités proposées dans le cadre de ce projet tendent à respecter le rythme de chaque enfant, les règles de vie communes et la liberté d'expression.

trois ans. La méthodologie proposée traduit un dispositif précis, rythmé et personnalisable. **Chaque établissement devient ainsi acteur et propose des solutions concrètes de mobilité à ses collaborateurs**. 9 entreprises sont accompagnées à ce jour.

Parallèlement à cet accompagnement continu, Pau Béarn Pyrénées Mobilités a organisé avec la CCI et l'ADEME le 10ème anniversaire du **Challenge de la Mobilité**. Ce défi convivial porté par l'ADEME est **l'occasion de sensibiliser de nouveaux collaborateurs ou d'essayer des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle**.

Pour la première fois, les vingt écoles de la ville de Pau se sont inscrites. Portée par la Direction Sport et Education de la Ville de Pau, ce premier essai s'inscrit dans une démarche globale en faveur des mobilités (autour et dans les écoles) pour accompagner au mieux ce jeune public, qui représentera les actifs de demain.

Classement	+ 500 salariés	100-499 salariés	20-99 salariés	-20 salariés	Écoles
Premier	Teréga	Enedis	EOVE	APESA	Nandina Park
Second	Ville de Pau / CAPBP	Sitel	Pau Pyrénées Tourisme	Ecocène	Bouillerce
Troisième	Département 64	Ville de Billère	CESI Campus Pau et Assat	Appart'hôtel Victoria Garden Pau	Hippodrome



© Cyril Garrabos



© CAPBP



© CAPBP



L'augmentation du nombre de vélos en location et la mise en œuvre d'une aide à l'achat de vélos

À travers IDECYCLE, Pau Béarn Pyrénées Mobilités propose un service de location vélos et accessoires toute durée : 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an...

La star du dispositif est, sans hésitation, le vélo à assistance électrique. Véritable locomotive du service, il participe à la promotion de ce mode de déplacement sur tout le territoire.

Avec 700 vélos à assistance électrique (VAE) en location en 2020 et une longue liste d'attente, l'objectif est d'étoffer la flotte afin d'atteindre 1 000 VAE en location d'ici fin 2025.

De façon complémentaire et pour répondre à l'intérêt grandissant des citoyens pour la pratique du vélo, **un dispositif d'aide à l'achat a été lancé en novembre 2020** pour inciter les particuliers à s'équiper (vélos pliants, vélos électriques, vélos cargos) tout en identifiant les vélocistes comme ressources clés dans cet accompagnement au changement.

L'aide plafonnée à 100 €, sans condition de revenus, est cumulable avec celle de l'Etat pour les ménages non imposables. Les vélocistes partenaires se sont engagés avec l'application d'une remise de 5 %, une visite de contrôle gratuite

dans les 6 mois succédant l'achat et la garantie de disponibilité des pièces pendant 6 ans.

Sur les deux dernières sessions (novembre 2020 et mai 2021) :

- **510** demandes satisfaites ;
- Budget de **49 000 €** totalement consommé ;
- **92%** des aides ont été allouées à l'achat de vélos à assistance électrique ;
- Par cet achat, **81%** des demandeurs ont remplacé des kilomètres auparavant parcourus en voiture, par des kilomètres maintenant effectués avec leur nouveau vélo ;
- Communes les plus représentées : Pau, Lescar, Lons, Billère, Gan, Idron, Morlaàs, Jurançon.

2021 a permis de **développer l'offre et les produits proposés à la location**, notamment avec la commercialisation de 4 vélos cargos à assistance électrique pour répondre aux besoins des familles et des auto-entrepreneurs ayant du petit matériel à transporter. 10 vélos ont également été mis à la location courte durée (3 mois non renouvelable, pour accompagner les demandes d'aide à l'achat).

Afin de réduire la liste d'attente sur les vélos à assistance électrique, 60 nouveaux vélos à assistance électrique ont été achetés, un seuil kilométrique a été défini (60 km / mois, soit 2 km / jour) et les tarifs ont augmentés à compter du 1er avril 2021, incluant la maintenance annuelle.





3

Informier & accompagner les habitants

Le soutien aux associations d'éducation à l'environnement
et au développement durable

La plateforme « Histologe » : accompagner les habitants
en situation de mal logement

La Maison de l'habitat : un guichet unique
pour accueillir et informer les habitants

La Maison du Jardinier favorise la nature en ville !

Une offre pédagogique diversifiée en matière
d'éducation à l'environnement

Des défis pour sensibiliser les habitants à la transition écologique

Un stand sur le thème de la neutralité carbone à la Foire de Pau

Une Maison mobile de l'Energie inédite et décarbonée

Le soutien aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

La Ville de Pau poursuit son soutien aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable, que ce soit par :

- La semaine du Développement durable coordonnée par Ecocène (du 20 au 26 septembre 2021) sur le fil rouge « sol vivant » et avec au programme des rencontres, des débats, des visites, des animations et des projections de films, mettant à l'honneur les initiatives individuelles et collectives locales ;
- Les 12 cafés-climat ayant eu lieu d'avril à novembre sur les thèmes du RCU, de l'alimentation, du réemploi, de la ressource en eau et en nourriture et enfin la compensation écologique.



CAFÉS CLIMAT 2021 EN VISIOCONFÉRENCE*

- 22 avril - 18h30 **Le réseau de chaleur urbain** : Quel rôle dans la transition énergétique ?
- 6 mai - 18h30 **Alimentation** : Quel est le revers de notre assiette ?
- 24 juin - 18h30 **Le réemploi et la réutilisation** : Comment faire pour ne plus produire de déchets ?
- 23 septembre - 18h30 **Ressource en eau** : Comment assurer un accès à l'eau potable à la sécurité alimentaire ?
- 28 octobre - 18h30 **La compensation écologique** : Une marchandisation de la nature ?
- 25 novembre - 18h30 **Low-tech ou high-tech pour affronter les défis de demain ?**

*si les conditions sanitaires le permettent, un lieu d'accueil vous sera précisé au moment de l'inscription



La plateforme « Histologe » : accompagner les habitants en situation de mal logement

En complément de la Maison de l'Habitat, guichet physique et téléphonique pour toutes les questions liées à l'habitat et l'accès au logement, l'Agglomération a mis en place une plateforme en ligne, **Histologe**, permettant aux locataires de signaler à distance les dysfonctionnements ou problématiques rencontrés dans leurs logements. La plateforme permet également d'identifier facilement les actions à mener et d'alerter les professionnels à même d'intervenir dans les situations les plus urgentes. Il s'agit d'un service public gratuit qui entend contribuer à l'amélioration de l'habitat.

La plateforme Histologe, créée par des agents de l'agglomération dans le cadre d'initiatives innovantes, est un outil unique en France qui a reçu à ce jour plusieurs prix nationaux :

- Le prix national des trophées « Stop Exclusion énergétique et sanitaire » ;
- Le prix Territorial 2020 de la Gazette des Communes ;
- Le prix de la grande enquête Initiatives Locales 2020 ;
- Lauréat du Label Territoire Innovant 2021.





La Maison de l'habitat : un guichet unique pour accueillir et informer les habitants

Installée 18 rue des Cordeliers à Pau, la Maison de l'Habitat et du projet urbain est le **guichet unique de l'agglomération pour toutes les questions relatives à l'habitat, l'énergie et l'accès au logement**. Accessible à tous, elle offre un service public local, neutre et gratuit, dont la mission est double :

- **Accueillir, informer et accompagner tous les habitants de l'agglomération**, qu'ils soient propriétaires, locataires ou encore investisseurs, souhaitant mener à bien un projet d'amélioration de l'habitat ou d'accession sur le territoire de l'agglomération (dispositifs Plaisir d'Habiter, OPAH-RU, Plateforme de rénovation énergétique, SLIME, etc.) ;
- **Accueillir, informer les demandeurs de logement social et enregistrer leurs demandes** sur le Service National d'Enregistrement (SNE).

La Maison de l'Habitat organise également des permanences tenues par ses différents partenaires : ADIL, Habitat jeune, Architecte des Bâtiments de France, Soliha, Conseillers FAIRE, etc. Enfin, la Maison de l'Habitat héberge l'association des Compagnons Bâisseurs avec qui elle travaille étroitement pour l'insertion sociale des habitants, par le logement.

Afin d'accroître sa visibilité et simplifier l'accès à l'information, la Maison de l'Habitat a travaillé en 2021 sur sa communication à travers une nouvelle déclinaison de flyers, ainsi qu'une campagne de communication (affichage et radio) pour faire connaître les dispositifs d'amélioration de l'habitat.

MAISON de L'HABITAT
et du projet urbain

Un lieu unique, public et gratuit pour un accompagnement personnalisé, des informations et des conseils sur toutes les questions liées à l'habitat, aux économies d'énergie et aux projets urbains.

Une équipe dédiée à l'enregistrement des demandes de logement social

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h - et 13h30 - 17h30 / Fermé le jeudi
maison.habitat@agglom-pau.fr

[pau.fr](https://www.pau.fr)

PAU BEARN PYRENES
Communauté d'Agglomération

De janvier à septembre 2021, la Maison de l'Habitat et du projet urbain c'est :

- **4 451** visites et **3 788** appels téléphoniques
- **1 271** contacts de propriétaires ayant un projet de rénovation énergétique
- **289** expertises techniques
- **159** propriétaires accompagnés sur leur dossier travaux : conseils techniques et dépôt de demande de subvention
- **62** ménages en grande précarité énergétique détectés et accompagnés par le SLIME





© Adrien Basse-Cathalinat

La Maison du Jardinier favorise la nature en ville !

Située au Parc de Sers, **la Maison du Jardinier poursuit son activité** : c'est un lieu d'information, de conseils et d'animation autour de la biodiversité et de la nature en ville. C'est aussi une démarche d'accompagnement des citoyens dans les projets de végétalisation de l'espace public.

La Maison du Jardinier propose :

- Des ateliers grand public sur le jardinage au naturel, l'arbre et l'apiculture organisés tout au long de l'année. En 2021, trois cafés de la biodiversité organisés avec l'association Ecocène ont par

exemple permis de parler d'agriculture urbaine, de pollutions lumineuses et d'oiseaux en ville ;

- Des animations pédagogiques pour les scolaires et un dispositif d'accompagnement des jardins d'école. En 2021, une dizaine de jardins pédagogiques ont ainsi été accompagnés par les animateurs de la Maison du Jardinier ;
- Des ateliers jeunes menés en partenariat avec le service prévention jeunesse autour de chantiers nature ;
- Un service d'accompagnement des citoyens pour la végétalisation de la Ville (via le permis de jardiner) et la réussite de leurs projets de jardins collectifs et de coins de nature.





Une offre pédagogique diversifiée en matière d'éducation à l'environnement

Initiée en 2015, l'offre de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des écoles du territoire sur les thématiques de l'énergie, de la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire, se poursuit en 2021.

Cette offre est principalement développée en partenariat avec quatre associations : Ecocène, Les Petits Débrouillards, ArtPiculture, Unis-Cité et la participation de la Direction Qualité Cadre de vie et Nature en ville ainsi que la Direction Développement Durable et Déchets.

Les groupes scolaires disposent d'une large palette de propositions de parcours pédagogiques :

- **Maîtrise de l'énergie**
- **Trier, c'est gagné !**
- **Watty à l'école**
- **Halte aux détritux, je trie tout !**
- **Sensibilisation au risque d'inondation**
- **Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

Des visites d'équipements de l'agglomération sont également proposées dans le cadre de l'offre pédagogique de la collectivité. Ainsi, les élèves peuvent visiter le centre de tri de Sévignacq, Cap Ecologia et l'usine de traitement de l'eau potable à Guindalos.

La labellisation éco-école a engagé 4 écoles dans une démarche pédagogique de développement durable et 4 autres sont en cours de labélisation. 8 écoles participent à l'action Gaspillage alimentaire depuis 2018 et 5 écoles supplémentaires ont été associées en 2021. 6 écoles de Pau disposent d'un jardin dont un partagé avec les riverains. 4 sont en cours de création.

Ecolo en Herbe : Ce projet ambitieux et mobilisateur a pour finalité la formation des enfants aux gestes éco-responsables. 15 sites ont été sensibilisés au tri, les enfants ont réalisé des objets en matériaux recyclés et plusieurs animations autour des déchets ont été proposées.

Deux parcours Mobilités sont proposés dans le catalogue pédagogique Trajectoires depuis la rentrée 2020-2021. 5 classes ont pu découvrir tous les modes de déplacements et s'interroger sur les leurs à travers des marches d'étonnement, des visites et des défis. Le second « Quand je serai grand je serai cycliste » a permis à cinq autres classes **de se perfectionner avec la pratique du vélo**. La classe pourra s'engager par la suite avec toute son école, dans un **plan de déplacement scolaire**.

Ces deux parcours marquent le début **d'une action forte de sensibilisation et d'accompagnement du jeune public et concrétisent un travail collaboratif précieux entre les acteurs du territoire** : IDELIS, l'Atelier vélo participatif et solidaire, la ville de Billère, UFOLEP 64, Ecocène...



Des défis pour sensibiliser les habitants à la transition écologique

• Le défi Biodiversité :

Ce défi propose à des citoyens de s'engager concrètement dans la préservation et la valorisation de la biodiversité du territoire de la Ville de Pau. Ces familles sont accompagnées pour s'imprégner des enjeux et mettre en œuvre des actions concrètes favorables à la biodiversité – dans leur espace privé ou sous forme de participation à des actions collectives. **L'objectif est de faire des familles participant au défi des citoyens engagés.**

Pour l'édition 2021, 22 foyers se sont engagés et ont été accompagnés dans une démarche collective et participative pour une durée de 4 mois (de mars à juin). Avec ou sans jardin, ces familles ont été amenées à découvrir **comment prendre en compte et favoriser la biodiversité ordinaire qui occupe nos villes et qui sera la clé de l'adaptation de nos territoires au changement climatique.** Pendant toute la durée du défi des moments de convivialité ont été proposés aux participants, afin d'échanger expériences et astuces, de se documenter et de s'informer. Des ateliers pratiques et des visites ont été programmés tous les mois. L'ensemble des événements était gratuit.

• Le défi Familles sur les mobilités durables :

Ouvert à tous les habitants des 37 communes du Syndicat Mixte des Transports Urbains ainsi qu'aux personnes de l'extérieur venant travailler ou se former sur le territoire, l'objectif du défi est toujours de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

En équipe avec ses voisins, amis, collègues, familles, chaque participant s'est vu remettre un kit comprenant un guide Mobilité, un plan du réseau Idélis et du réseau Transports Nouvelle-Aquitaine, des tutoriels pour personnaliser son vélo, un carnet pour suivre ses déplacements et un cadeau de bienvenue (sac à dos, poncho ou kit lumières).

Chaque équipe a reçu une dotation de vélos électriques, vélos standards, vélos pliants, cartes de bus, sacoches ... (selon les besoins exprimés lors de l'inscription).

Du 1er octobre au 14 novembre, la voiture devait rester autant que possible au repos, chaque trajet parcouru autrement rapportant des points aux participants.

Cette année, le tableau de suivi proposé calcule automatiquement les économies financières réalisées, les calories brûlées, les émissions GES évitées, etc. Les résultats sont ainsi visibles dès les premiers jours.

© CAPBP



© ecocène



Tout au long du défi, les participants profitent d'ateliers Remise en selle et Réparation Vélo et comprendront comment fonctionnent les services Mobilités de l'agglomération avec la visite de la salle des machines du Funiculaire, du poste de régulation IDELIS ou encore de la Station Hydrogène.

Après son interruption, le défi « Énergie Positive » reprendra en fin d'année.





© Cyril Garrabos



Un stand sur le thème de la neutralité carbone à la Foire de Pau

La Foire de Pau a ouvert ses portes du samedi 18 au dimanche 26 septembre au Parc des Expositions à Pau. Pour cette 73^{ème} édition, **le stand de la CAPBP était dédié à la neutralité carbone**. L'occasion pour les habitants de l'agglomération et les nombreux visiteurs de se familiariser avec cette notion et de découvrir **les multiples projets portés par la collectivité qui contribuent déjà à l'objectif de Neutralité carbone**.

L'opportunité était aussi donnée aux visiteurs de participer à différentes animations ludiques et pédagogiques proposées tout au long des 10 jours (faire un bilan carbone, tri des déchets, réalisation de bombes à graines, etc...). La conception du stand a suivi les principes de la neutralité carbone. L'Agglomération a souhaité privilégier et valoriser le mobilier disponible en interne.

Une Maison mobile de l'Énergie inédite et décarbonée

La Maison mobile de l'Énergie a pour objectif de faire découvrir et comprendre à tous les enjeux de la transition énergétique en cours sur l'Agglomération paloise et plus particulièrement les coulisses et atouts du réseau de chaleur urbain en construction. **Depuis fin mars 2021, elle part à la rencontre des Palois et des Billérois.**

Caravane de type américaine ou « airstream », lancée par ENGIE Solutions à travers sa filiale Pau Béarn Pyrénées Services commune avec la Banque des Territoires, **la Maison mobile de l'Énergie (MME) roule au bioéthanol**. Elle permet à tous, petits et grands, de comprendre les enjeux

de la transition énergétique et ses applications concrètes.

À l'intérieur, l'association Écocène, missionnée par le délégataire Pau Béarn Pyrénées Énergies Services et par ailleurs directement impliquée dans le projet en intervenant comme médiatrice dans le cadre des travaux sur le réseau de chaleur urbain, propose une série d'ateliers. Riverains, usagers du domaine public, enfants et adolescents peuvent ainsi profiter d'un cadre ludique pour comprendre les enjeux du Réseau de Chaleur Urbain.

Elle est positionnée en divers endroits passants, ou proches d'un front de chantier, ou dans des écoles ou collèges. **Elle est intervenue plus de 60 fois sur le terrain et a participé à la Foire de Pau 2021.**



4

Optimiser la collecte & la valorisation des déchets

Une nouvelle organisation de la collecte
et le Programme Local de Prévention des Déchets

La finalisation de la modernisation des déchèteries
et le lancement de nouvelles filières

Le développement du compostage domestique
et collectif et le broyage des déchets verts

Une nouvelle organisation de la collecte et le Programme Local de Prévention des Déchets

Une nouvelle organisation de la collecte des déchets :

Outre la poursuite de la continuité du service de collecte au quotidien et de son amélioration, 2021 a été marquée par des étapes importantes dans plusieurs démarches qui doivent contribuer à la transition écologique du territoire en **accompagnant et encourageant les comportements des usagers vers une meilleure prévention et valorisation des déchets.**

Les études, ainsi que les expérimentations menées en 2018 et 2019 ont effectivement permis de définir un schéma de gestion des déchets alimentaires répondant à l'enjeu et à l'obligation réglementaire de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour tout usager à compter de 2024.

La Communauté d'Agglomération a adopté lors du Conseil Communautaire de décembre 2020 sa stratégie territoriale de gestion des biodéchets (TRIBIO).

Ainsi chaque habitant, selon son type de logement, se verra proposer une solution pour ses biodéchets :

- Pour tout habitat collectif de plus de 4 logements, sur les 10 communes les plus denses de notre agglomération (soit près de 85 000 habitants) : la mise en place d'une collecte séparée, spécifique aux déchets de cuisine ;
- Pour l'habitat pavillonnaire, la zone de l'hyper centre-ville de Pau et les habitats collectifs non

desservis par la collecte séparée : la mise à disposition de composteurs individuels et partagés.

Cette stratégie ambitieuse devrait permettre de détourner chaque année 2630 tonnes supplémentaires de biodéchets de l'incinérateur.

Le Programme Local de Prévention des Déchets :

L'agglomération s'est engagée en 2020 dans l'élaboration du futur Programme Local de Prévention des Déchets pour la période 2020-2026 animé et coordonné par Valor Béarn. Ce programme vise à réduire de 2 % par an les déchets ménagers et assimilés jusqu'en 2026.

5 axes de travail ont été définis :

- La valorisation des ressources organiques (déchets de jardin et de cuisine) directement au jardin ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La promotion du réemploi et de la réparation des objets habituellement apportés en déchetterie ;
- Les alternatives santé, bien-être et hygiène zéro déchet ;
- Accompagner le changement de comportements et la promotion de l'économie circulaire auprès des habitants.

Riche d'une quinzaine d'actions, le projet de PLPDMA sera soumis à la concertation du public fin 2021 dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets puis définitivement approuvé début 2022.

© Cyril Garrabos



La finalisation de la modernisation des déchèteries et le lancement de nouvelles filières

Les travaux de modernisation des quatre déchèteries de Pau, Lescar, Bizanos et Jurançon, amenant de meilleures conditions d'accueil des usagers se sont achevés en décembre 2020. La mise en service des sites s'est mise progressivement en place avec différentes nouveautés : tri du plâtre, création d'espaces de dons pour le réemploi des

vélos, opération de récupération de jouets pendant la période de Noël. La filière compostage à la ferme des déchets verts est opérationnelle sur la déchetterie de Pau.

Composteurs dans les écoles : 7 établissements sont équipés et 14 vont l'être prochainement et les agents de 3 accueils périscolaires ont suivi une formation dispensée par la D3D.





Le développement du compostage domestique et collectif et le broyage des déchets verts

Un tiers de notre poubelle est composé de déchets de cuisine qui pourraient être compostés et donc détournés de l'incinération. Le compostage peut se pratiquer seul ou à plusieurs, dans une maison ou un appartement, en bas de son immeuble ou dans son quartier.

L'agglomération accompagne les habitants dans cette démarche avec la présence d'un maître-composteur et d'un guide composteur. Dans le cadre du programme TRIBIO soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine, l'équipe a été renforcée par un nouveau maître composteur au mois d'août 2021.

Depuis 2018, l'agglomération met l'accent sur le compostage semi-collectif pour permettre à des habitants d'immeubles de composter plus facilement leurs déchets de cuisine. Dans ce cas de figure, deux à trois composteurs sont installés en bas de la résidence. La CAPBP fournit le matériel (composteurs, bio-seaux) et accompagne les habitants dans cette démarche vertueuse. Pour toute demande de composteur collectif, il suffit de se rendre sur la plateforme **Voisins de compost** accessible depuis le site internet Pau.fr.

Entre janvier et septembre, la collectivité a installé 3 nouveaux sites de compostage de quartier et 9 nouveaux sites de compostages collectifs. Ce sont 64 résidences ou quartiers situés à Billère,

Jurançon, Lons et Pau qui disposent de ces équipements.

Dans une maison, le foyer peut composter en tas au fond du jardin ou demander la mise à disposition gratuite d'un composteur en suivant une formation de la Direction Développement Durable et Déchets.

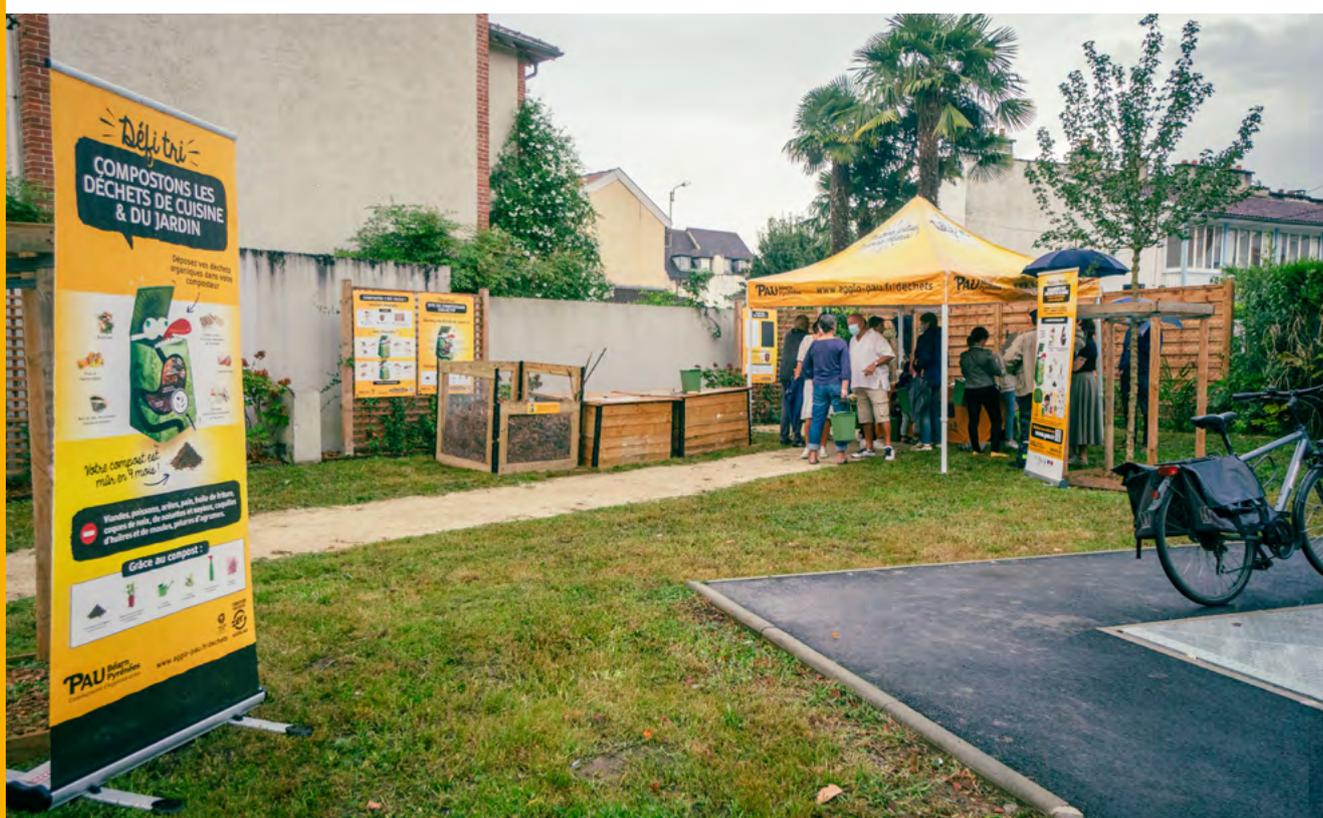
Entre janvier et septembre, **514 composteurs ont été distribués et 37 personnes ont reçu leur lombricomposteur** à la suite d'une réunion en visio-conférence.

Aujourd'hui, sur l'ensemble de l'agglomération, **13 000 foyers** compostent leurs déchets de cuisine.

L'agglomération maintient également le prêt de broyeur électriques pour les déchets verts :

L'expérimentation est prolongée pour une durée de 6 mois supplémentaire jusqu'en avril 2022. Entre janvier et septembre 2021, 93 usagers supplémentaires se sont vu attribuer une carte de prêt.

Pour les habitants de plus de 70 ans, les personnes en situation de handicap et les bénéficiaires des minima sociaux, il est possible de solliciter le broyage solidaire (à domicile, effectué à tarif social et réalisé par des entreprises d'insertion). **Pour l'année 2021, une douzaine d'interventions ont eu lieu aux domiciles des usagers.**



Nouveau !

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ARRIVE CHEZ VOUS !



**Toujours
dans un sac
kraft !**



miam!



**Les ambassadeurs du tri passeront prochainement dans votre
immeuble pour vous informer et vous remettre votre bioseau.
Merci de leur réserver un bon accueil.**

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

Une question ?
05 59 14 64 30
www.pau.fr

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zéro
GASPILLAGE

5

Œuvrer pour toutes les solidarités

La lutte contre l'isolement social en actions

MARS ATTAQUE 2021, un mois de lutte contre les discriminations

Le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Des dispositifs pour favoriser le retour à l'emploi

Des dispositifs pour favoriser la pratique sportive

La lutte contre l'isolement social en actions

Visant tous les publics confrontés à l'isolement relationnel - aînés, familles monoparentales, migrants, actifs isolés, jeunes -, le plan anti-solitude lancé en 2019 est entré dans sa deuxième phase en 2021.

L'objectif est de proposer différents **dispositifs, activités ou lieux de proximité invitant au partage et à la restauration des liens sociaux**. Il s'agit également de **faciliter le repérage et l'accompagnement** des situations d'isolement, de **favoriser l'entraide et la solidarité**, et de **conforter la chaîne d'acteurs**, de l'habitant au travailleur social, en passant par les associations et l'ensemble des acteurs de la cité.

En dépit de la situation sanitaire, des actions ont pu être maintenues et le premier semestre a été l'occasion de tisser des liens et sensibiliser à la problématique au sein de la collectivité et auprès de prescripteurs externes.

La démarche, itérative et agile, a permis de coordonner en mars 2021 un **plan d'urgence étudiants**, en coopération avec les établissements d'enseignement supérieur, le CROUS et les associations investies dans ce champ. Des **temps**

partagés sportifs et culturels, des déjeuners entre familles et étudiants ont ainsi été mis en place, afin de soutenir ces derniers confrontés à l'isolement et à la précarité.

La lutte contre l'isolement social s'est illustrée également dans différentes **offres d'animation intégrées** à la deuxième édition du **plan été** "Mes vacances à Pau c'est royal" par les managers de quartier et la Direction Culture : Campus détente, Pau's détente dans cinq quartiers de la ville et 24 rendez-vous "**Scènes au vert**" permettant de proposer des activités ludiques et un accès à la culture en proximité, au pied des immeubles.

Le Resto du Soir a poursuivi sa distribution de musettes du lundi au vendredi, le site accueillant également les petits-déjeuners du Secours Catholique à destination des publics vulnérables.

Le réseau social de proximité Ensembl' Solidar-IT a permis, de son côté, de nouvelles mises en relation d'habitants pour des coups de main du quotidien ou des échanges de convivialité.

La fin d'année 2021 devrait s'illustrer par le **lancement d'une campagne d'information et de sensibilisation grand public**, afin de faciliter le repérage et la mobilisation de tous, clé de voûte du plan anti-solitude.

MARS ATTAQUE 2021, un mois de lutte contre les discriminations

En 2018, la Ville de Pau a initié une manifestation de sensibilisation au grand public à la lutte contre toutes les formes de discriminations. L'idée première était d'attirer l'attention plus d'une ou deux journées sur des sujets de société importants, souvent relégués au second plan.

MARS ATTAQUE débute officiellement et de **manière symbolique le 8 mars, journée internationale des droits des femmes et se termine le 8 avril, après les journées label Tourisme et handicap**.

L'événement MARS ATTAQUE ne se limite pas à la définition juridique de la discrimination. La manifestation a pour mission de proposer de «se mettre à la place de» et d'inviter le public palois à des animations permettant de déconstruire les idées reçues qui amènent à discriminer.

Tout long du mois de mars, le public palois rencontre les acteurs de la lutte contre les discriminations, s'informe et participe à des temps d'échange sur toutes les formes de discriminations. En dépit du contexte sanitaire, l'engagement et la mobilisation des acteurs et des actrices du territoire en faveur de la lutte contre les discriminations demeurent fort.

Ainsi, ce sont 35 activités (animations en distanciel, radiodiffusions, expositions, etc.) qui ont été proposées dans la programmation de Mars Attaque 2021 aux Palois et aux Paloises. Ce sont aussi des articles thématiques et des ressources en ligne qui ont été relayés sur les réseaux sociaux de la Ville de Pau et de ses partenaires.

Parmi les 40 partenaires forces de proposition et moteurs dans la mise en place des événements du programme de Mars Attaque 2021 :

- L'association Pistes solidaires pour un échange avec des acteurs européens et locaux lors de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars
- Le Centre d'Information sur le Droit des femmes et des familles
- L'Union Nationale des Aveugles et des Déficients Visuels
- A.P.F. France Handicap
- L'Association des Sourds et Malentendants et Amis du Béarn (ASMAB)
- AIDES, Amnesty International, Arcolan - Les Bascos, le Planning Familial et le Centre social La Pépinière pour mettre en lumière les questions d'identité d'orientations sexuelles et d'identité de genre
- L'O.G.F.A. (Organisme de Gestion des Foyers Amitié), centre d'accueil de demandeurs d'asile



Le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire

Chaque année, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est **mise à l'honneur tout au long du mois de novembre**. La Communauté d'agglomération prend part à cette démarche nationale en proposant trois actions visant à soutenir les acteurs de l'ESS de son territoire :

• Le Prix de l'innovation sociale

Consciente que l'innovation territoriale est un élément de réponse à des défis majeurs de la société, la Communauté d'agglomération récompense un projet innovant contribuant à répondre aux besoins sociaux du territoire. **Le lauréat remporte un financement de 5 000€ pour l'amorçage de son projet** et sera soutenu dans sa démarche.

• Le Speed-meeting du Mois de l'ESS - jeudi 25 novembre à Pau

Pour la 5^{ème} année consécutive, l'agglomération organise cet événement pour **faciliter la rencontre entre les acteurs de l'ESS et ceux du secteur privé** (entreprises, fondations, financeurs solidaires...) susceptibles de les soutenir par de la mise en réseau, un soutien financier, du mécénat de compétences ou du mécénat en nature.

Le speed-meeting est une succession de rendez-vous de 15 minutes qui ont été planifiés en amont.



© CAPBP

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

« Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - TZCLD » a pour but de **proposer à toutes les personnes volontaires, privées d'emploi depuis plus d'un an, un contrat à durée indéterminée, rémunéré au SMIC au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE)**. Ces **entreprises multi-activités** proposent des services, et parfois des activités de production, à destination des habitants, entreprises ou collectivités qui ne concurrencent pas ce qui existe déjà sur le territoire. Pour la grande majorité, les activités interviennent dans les **secteurs de la transition écologique et la cohésion sociale**.

La Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées travaille, avec ses partenaires, depuis octobre 2019, à la mise en place de ce projet. Le territoire visé comprend 4 quartiers du centre-ville de Pau (Foirail - Montpensier - Triangle - Les Anglais), qui compte **494 Demandeurs d'Emploi de Longue Durée**. L'une des particularités de l'expérimentation est la construction du projet, en amont de la candidature, avec les personnes privées d'emploi, futures salariées de l'Entreprise à But d'Emploi. À ce jour, 40 personnes privées durablement d'emploi sont impliquées, au côté du Comité Local pour l'Emploi, organe de

gouvernance du projet, à la création de leur futur emploi. Grâce à leur mobilisation, 18 activités, qui vont faire l'objet d'une étude de faisabilité, sont pressenties pour être développées. Le dépôt de la candidature de Pau est prévu en novembre 2021 afin d'ouvrir une première Entreprise à But d'Emploi, au premier semestre 2022.





© Ville de pau

Des dispositifs pour favoriser le retour à l'emploi

Génération Emploi :

Dans le cadre du Plan Réalité Emploi, porté par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et du Contrat de Ville (GIP-DSU), Génération Emploi, 4ème édition, est un événement à destination de 20 jeunes, de 18 à 30 ans, rencontrant des difficultés de retour à l'emploi, avec peu ou pas de qualifications. Ces jeunes sont principalement issus des quartiers prioritaires Ousse des Bois et Saragosse.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la lutte contre les discriminations et dans la promotion de l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi. Il vise également à satisfaire les besoins en main d'œuvre locale et à valoriser l'engagement des entreprises en matière d'insertion.

Cette 4ème édition de « Génération Emploi » a été parrainée par la Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM) Engie.

Génération Emploi c'est : 20 jeunes, 20 jours de préparation intensive, 20 parrains et l'engagement de la collectivité à mobiliser le tissu économique local à leur proposer des offres d'emploi.

Différents intervenants ont œuvré à favoriser l'autonomie et la confiance soi : développement des compétences, CV, simulation d'entretiens, sport. Ces 4 semaines, ponctuées de visites en entreprises ont contribué à casser les représentations et à confronter les candidats à la réalité du travail. À l'issue de ce mois de préparation intensif, tous les jeunes ont pu se confronter à des recruteurs : 4 sont entrés en formation, 2 dans la garantie jeune, 1 en service civique et 1 en CDI.

Le Rallye des Pépites édition SPECIAL EMPLOI, le jeudi 24 juin 2021 :

Le Rallye des Pépites Palois édition SPECIAL EMPLOI est une déclinaison vidéo du Rallye des Pépites dans laquelle des entreprises qui recrutent sont les étapes et les Palois sont les équipages constitués de 1 à 4 jeunes (ou moins jeunes) en découverte des métiers, en recherche de stage, d'apprentissage, d'emploi ou de reconversion professionnelle. Sous forme de VIS MA VIE METIER l'événement a pour fil rouge la mixité des filières et permet de casser les codes de l'entreprise, de donner une autre image et d'attirer les talents autrement.

42 participants répartis en 12 équipages ont participé aux ateliers préparés par Teréga, Kangourou, la CAPBP, l'UIMM et ELSAN. Y étaient proposés des emplois d'analyste et d'ingénieur data, développeur, administrateur, garde d'enfants, coordinateur(trice) petite enfance, assistant(e) RH, services civiques, formations dans l'industrie, infirmier(e) et aide-soignant(e).

Enfin, le manque de mobilité reste un réel frein à l'emploi, c'est pourquoi **la plateforme mobilité de l'agglomération reste opérationnelle**. Un conseiller accompagne les demandeurs d'emploi pour développer leur autonomie. Il les informe, les oriente, active et suit les démarches nécessaires.





© Adrien Basse-Cathalinat

Des dispositifs pour favoriser la pratique sportive

Dispositif SAVAP :

Le SAVAP est un dispositif éducatif, sportif, artistique et culturel qui s'adresse aux enfants de Pau ayant entre 10 et 17 ans. En 2021, il a regroupé environ 800 enfants durant les vacances scolaires et autour de 50 activités afin de favoriser l'échange, le bien-être, la détente, et l'autonomie. Durant l'été, le dispositif a été orienté vers «l'évasion» en privilégiant des activités de pleine nature (Rafting, voile, surf, escalade, canoé Kayak, spéléologie, randonnée montagne) ainsi que des ateliers de sensibilisation au développement durable.

En Forme à Pau :

«En Forme à Pau» est un programme d'activité de «Bien-être» et «d'entretien de soi» en direction d'un public adulte. Il regroupe chaque année plus de 1200 personnes. Ce dispositif permet de lutter contre l'isolement, d'éviter la sédentarisation et de créer des liens sociaux. Un axe de développement du projet est l'identification de 15 promenades urbaines accessibles à tous. L'objectif est que chaque palois puisse trouver à proximité de chez lui des itinéraires, des parcours, des promenades pour pratiquer une activité physique. Cette démarche s'adresse à tous les palois, pas forcément

sportifs mais prêts à adopter un comportement actif. Les parcours identifiés couvrent l'ensemble du territoire de Pau, suivent les trames vertes et bleues de la Ville et évitent les rues au trafic dense afin d'évoluer dans un environnement agréable.

Journée Nelson Paillou :

Cette journée de pratique sportive intergénérationnelle, a pour but de faire découvrir le sport à tous les publics et de promouvoir le tissu associatif palois

On pouvait retrouver cette année le stand sur le tri des déchets et des ateliers mobilité (mise à disposition de vélos électriques, réparation de vélos)

2000 personnes ont pratiqué 60 activités sportives lors de l'édition 2021.



6

Nature en ville & biodiversité

Le Plan Biodiversité pour préserver la biodiversité locale
et adapter le territoire au changement climatique

La plantation de deux micro-forêts
par an avec l'association Liken

L'éco-pâturage : du nouveau pour
l'entretien des espaces verts !

Une ville accueillante pour les pollinisateurs
sauvages et les abeilles

Vers un cimetière zéro phyto

Les poursuites d'actions dans le cadre de la GeMAPI

Le sport se met au vert !

Le Plan Biodiversité pour préserver la biodiversité locale et adapter le territoire au changement climatique

Adopté en mars 2021, le Plan Biodiversité de la CAPBP répond aux enjeux de lutte contre l'érosion de la biodiversité et l'artificialisation des terres. Il est le fruit de deux années de travail avec une quarantaine de partenaires institutionnels et associatifs. Son principe d'action repose sur la valorisation de la biodiversité locale et le recours aux solutions fondées sur la nature, pour adapter notre territoire au changement climatique. Le Plan Biodiversité, en venant appuyer le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, est l'une des formulations opérationnelles de la stratégie neutralité carbone. En effet, par sa fonction de séquestration naturelle du carbone, la biodiversité se doit d'être l'un des piliers d'une politique pour le climat. **Ainsi artificialisation, climat et biodiversité, sont trois dimensions à inscrire dans une même trajectoire de transition écologique du territoire.**

L'action de la collectivité, incarnée dans ce plan, se décline autour de la poursuite de l'effort de connaissance du patrimoine écologique du territoire (à travers notamment l'inventaire des vieilles forêts), mais également à travers des actions de préservation et de restauration des continuités écologiques. Ces actions prennent des formes variées :

- Programme de plantation de haies sur la plaine du Pont-Long, en vue de désenclaver le réservoir de biodiversité qu'est la forêt de Bastard (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture) ;
- Le lancement des études liées à la transformation d'un ouvrage d'art existant en écoduc, sur la commune de Billère (avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine) ;

- Le lancement d'un programme de redynamisation écologique de la voie Paris-Madrid, sur les communes de Lons et de Billère, axe structurant de la trame verte urbaine.

Protéger la biodiversité c'est avant tout protéger un réseau d'espaces de nature interconnectés, aussi appelé Trame Verte et Bleue. Sur l'agglomération elle a été inventoriée en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et la Ligue de Protection des Oiseaux de 2014 à 2017. La Trame Verte et Bleue en cours comprend plusieurs dimensions stratégiques : préservation de la biodiversité, amélioration du cadre de vie, développement urbain durable, éducation à l'environnement et attractivité du territoire.

Depuis 2019 cette trame est protégée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et sa connaissance a permis de **réduire de 50% les surfaces ouvertes à l'urbanisation et de reclasser 1300 ha de terrains constructibles en zones agricoles et naturelles.**

Le Parc Naturel Urbain des rives du Gave s'étend :

- Inauguré en juin 2017, le Parc naturel urbain des Rives du Gave renoue les liens entre la Ville, ses habitants et la nature à travers la préservation et l'aménagement de 800 hectares d'espaces de nature en plein cœur d'agglomération.
- En 2021, une étude pour la restauration écologique et paysagère du Lac d'Aressy, réalisée par les cabinets LILIKA ET BIOTOPE a permis de partager un projet pour les 10 ans à venir. L'objectif est de restaurer ce qui sera la plus grande zone humide du territoire et aménager une liaison douce pour que le lac soit accessible depuis la voie verte.





La plantation de deux micro-forêts par an avec l'association Liken

Le projet Arboretoom développé par l'association Liken a pour objectifs la plantation de micro-forêts en milieu urbain contribuant à la création d'îlots de fraîcheur, de refuges de la biodiversité et de lieux de pédagogie. Grâce au partenariat noué avec cette association, c'est au moins deux micro-forêts par an qui seront plantées sur l'agglomération, participant ainsi à développer la canopée du territoire et à son adaptation au changement climatique.

Par ailleurs, la politique de soutien des porteurs de projet de jardins partagés s'est poursuivie en 2021.



© Ville de Pau

L'éco-pâturage : du nouveau pour l'entretien des espaces verts !

Depuis 2020, la Ville de Pau a décidé de s'engager plus fortement dans l'évolution de ses pratiques d'entretien des espaces publics. Chèvres, moutons, ânes et chevaux ont ainsi remplacé les tondeuses sur plusieurs parcs de la Ville comme sur les pentes Gaston Phoebus (avenue 18ème RI), au domaine de Sers et sur les sentiers du Roy. Le choix des sites s'est fait en concertation avec les jardiniers en fonction de plusieurs critères : **intérêt écologique, niveau d'entretien requis, difficulté d'accès, visibilité auprès du public...**

En 2021, l'Agglo a rejoint la démarche pour l'entretien des 6 hectares d'espaces verts de Cap Ecologia et de la crèche de Bizanos. Cette démarche d'éco-pâturage urbain permet un entretien écologique des prairies, le développement de la biodiversité, la fertilisation naturelle des sols et la réduction des déchets verts.



© Adrien Basse-Cathalinat

Une ville accueillante pour les pollinisateurs sauvages et les abeilles

Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées, met en place **un réseau écologique favorisant l'installation d'insectes pollinisateurs sur l'aire urbaine de son territoire.**

En 2021, plusieurs tests de végétalisation de plantes mellifères et locales ont été mis en place pour développer la ressource florale disponible. Le 18 septembre, une journée technique sur la végétalisation écologique et paysagère

co-organisée avec le Conservatoire Botanique National, animateur de la marque végétal local, a permis de faire le point sur les dernières avancées dans ce domaine.

Les Rendez-vous avec la Nature ont été l'occasion de s'intéresser aux pollinisateurs sauvages autour de l'exposition SPIPOLL et l'organisation de plusieurs ateliers de sensibilisation.

En parallèle, le développement de ruchers en Ville est accompagné en ayant soin de ne pas alimenter la concurrence entre abeilles domestiques et abeilles sauvages. Au cours de l'été, deux ruches ont ainsi pris leurs quartiers sur l'île du Parc Beaumont.

© Adrien Basse-Cathalinat



Vers un cimetière zéro phyto

Les terrains de sports et les cimetières sont les derniers lieux publics où les services de la Ville utilisent des phytosanitaires. Pour les seconds, La Ville s'est fixée comme objectif leur arrêt total en 2022. Après un premier test concluant en 2020 au cimetière urbain, le paysagement des cimetières urbain et Bessières se poursuit en automne 2021 avec une nouvelle étape franchie dans la conception écologique des projets : les semences seront locales et du label végétal local.

Sur les terrains, une gestion différenciée a été mise en place. Les niveaux de performance sont adaptés à la pratique sportive, une maintenance écologique est opérée et l'usage de produits dangereux pour l'homme et pour l'environnement est réduit.



© Ville de Pau





Les poursuites d'actions dans le cadre de la GeMAPI

La « GeMAPI » ou Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est une compétence portée par l'agglomération depuis le 1er janvier 2018. En 2021, voici quelques actions qui ont été menées :

- La finalisation des études préalables à la mise en place du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques et du programme de prévention des inondations (étude hydraulique) sur les bassins versants de l'Ousse des Bois et du Laü ;
- La constitution d'un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général permettant à la collectivité de se substituer aux propriétaires riverains des cours d'eau pour des travaux de restauration des milieux aquatiques (PPG Ousse des bois et affluents – travaux prévus à partir de fin 2021-début 2022) ;
- L'inscription des projets d'études et de travaux en matière de prévention des inondations dans le programme prévisionnel au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) animé par le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau ;
- La mise en service du système de prévision hydrométéorologique Aquadvanced® sur le bassin-versant de l'Ousse des Bois afin d'anticiper les phénomènes d'inondations ;
- La réalisation des études préalables et le lancement des travaux de restauration écologique du lac des Carolins en partenariat avec la commune de Lescar ;

- La régularisation administrative, la mise en place de travaux correctifs et l'entretien du bassin écreteur des crues du Bruscos sur la commune d'Uzein ;
- La définition d'actions pour la restauration des zones humides des têtes de bassin versant de l'Ousse des Bois dans le cadre de l'appel à projets dédié de l'Agence de l'eau Adour Garonne ;
- L'accompagnement des propriétaires riverains (privés, communes) en matière de gestion des berges et du lit des cours d'eau ;
- La préparation et le suivi d'une étude confiée à l'Institution Adour pour diagnostiquer différents « points noirs hydrauliques » sur le bassin versant des Luys ;
- La préparation d'un inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ;
- Le suivi des différentes études et travaux sur cours d'eau menés par les syndicats mixtes exerçant la compétence GEMAPI pour le compte de la CAPBP ;
- La mise en place d'actions de communication et de valorisation des opérations menées dans le cadre de la GEMAPI (visites de chantier vitrine à destination des techniciens rivières des collectivités voisines, présentation en bureau des Maires - conseils municipaux - etc., diffusion du guide du riverain établi par le SMBGP, publication d'actualités sur pau.fr, participations à des manifestations, etc.).





© Ville de Pau

Le sport se met au vert !

Un terrain synthétique de dernière génération :

La collectivité codéveloppe une stratégie RSE avec la Section Paloise, premier club professionnel français à obtenir le Label Fair Play For Planet.

En septembre a été actée la construction d'un terrain synthétique de dernière génération. Situé au stade André Lavie, son utilisation peut être mutualisée pour le football et le rugby, y compris en compétition.

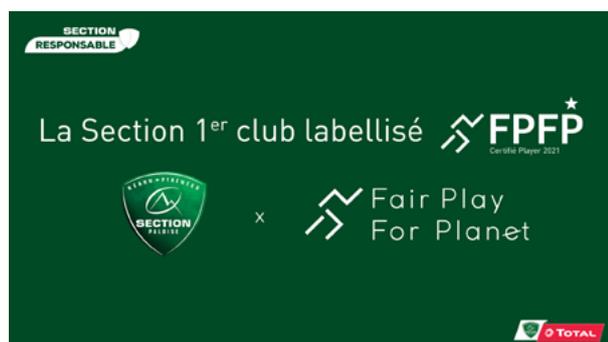
Le remplissage du tapis est fait à base de liège, sans remplissage plastique. Les eaux d'infiltration et de ruissellement sont récupérées et stockées dans des cuves souterraines afin d'être réutilisées. De nombreux projets de réflexion pour un sport durable sont en cours, notamment sur la gestion écologique des dépendances vertes dans les stades (biodiversité, passerelle écologique).

Une manche de coupe du monde de Kayak labellisée développement durable le sport s'engage :

Cette labellisation implique un effort fait sur différents volets : les transports avec la promotion des modes de déplacements doux, le tri et valorisation des déchets, l'utilisation d'une fontaine à eau et de toilettes sèches, le nettoyage du Gave de Pau, la sensibilisation au développement durable. Plusieurs structures locales étaient présentes :

- Agence de l'eau
- Fédération de pêche 64
- Migradour
- Avenir 0 déchet
- Les bouchons d'amour
- Citoyen du Gave
- Ecocène
- #Marre des crados
- Trippez
- Atelier vélo Billère
- CNPC réparation de vélo

Par ailleurs, une normalisation ISO 20121 du Stade d'eaux vives est envisagée. Cette norme vise à promouvoir le développement durable intégré à l'activité événementielle.



7

Vers une agriculture nourricière & de proximité

Les projets d'agriculture urbaine

Une action de sensibilisation des futurs cédants agricoles
à la transmission leurs de exploitations

Vers une stratégie agricole Bas Carbone

Soutien au développement de la Ceinture Verte Pays de Béarn

Les projets d'agriculture urbaine

Le secteur Parkway :

Dans le cadre de ses actions en faveur d'une agriculture de proximité, la CAPBP soutient les activités du CIVAM Béarn, CIVAM Bio, CIVAM Fertil et de la couveuse agricole SAS Graines en mettant à leur disposition des réserves foncières adaptées au développement de projets agricoles. Le site du Parkway, foncier de 12 hectares situé à l'entrée nord de Pau, fait partie de ces terrains et accueille depuis une dizaine d'années un espace-test agricole ainsi que diverses actions de sensibilisation à l'agriculture nourricière (production collective de paniers notamment).

Le récent classement en zone agricole du PLUi rend aujourd'hui possible la pérennisation et la valorisation d'activités agricoles. Pour ce faire, la CAPBP travaille aux côtés des usagers du site afin de définir un projet d'aménagement et de valorisation paysagère. Ce dernier devrait permettre d'améliorer les conditions de fonctionnement des activités associatives présentes, d'installer une exploitation maraîchère Ceinture Verte et de contribuer à la visibilité des initiatives menées en faveur d'une agriculture nourricière.

La microferme Terra Preta :

Le terrain de l'ancienne piscine Plein Ciel, dans le quartier Université-Technopôle, connaît une nouvelle vocation depuis janvier 2020. Dans le cadre d'une convention avec le CIVAM (Centre d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural), ce foncier de 1,2 hectares est mis à disposition d'un jeune agriculteur qui a lancé une micro-ferme maraîchère, nommée Terra Preta. Ce foncier est mis à disposition pour une durée de 5 ans.

Le projet repose sur des méthodes non mécanisées, en agriculture biologique et la vente directe d'une variété importante de légumes et végétaux comestibles : légumes, petits fruits, jeunes pousses, aromatiques, fleurs comestibles. La commercialisation se fait sur place et sous la forme de paniers disponibles sur abonnement semestriel ou annuel. L'essentiel des clients habitent les quartiers limitrophes. Actuellement, Terra Preta fournit chaque semaine une quarantaine de paniers.

Terra Preta développe également des actions pédagogiques auprès de scolaires, centres de loisirs ou du grand public à l'occasion de journées portes-ouvertes à l'instar des journées "De ferme en ferme".



© Quentin Top



Une action de sensibilisation des futurs cédants agricoles à la transmission leurs de exploitations

D'ici 10 ans, 60% des agriculteurs installés sur la CAPBP (soit près de 200 agriculteurs) partiront à la retraite, tous types d'exploitations confondus. Parmi eux, nombreux sont ceux qui n'ont pas encore de projet de transmission pour leur exploitation, posant ainsi la question de l'avenir des fermes et de leur pérennité. Éviter la disparition des fermes en assurant leur reprise est donc un véritable enjeu de territoire, qui nécessite d'être anticipé dès à présent.

Face à ce constat, et dans le cadre de son action en faveur du maintien et du développement d'une agriculture nourricière, l'Agglomération s'est associée aux compétences et savoir-faire de la Chambre d'agriculture 64 et de la SAFER afin

d'accompagner les futurs cédants dans leur projet de transmission.

La démarche proposée a permis de mener une action de sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs de plus de 55 ans aux principales questions qui se posent au moment d'un départ à la retraite : fiscalité, droits à la retraite, succession, transmission de foncier...

À travers ce premier partenariat avec le monde agricole, l'Agglomération témoigne de sa volonté de soutenir l'agriculture locale aux côtés du monde agricole.

Vers une stratégie agricole Bas Carbone

La Communauté d'Agglomération a décidé de lancer une démarche visant la neutralité carbone à l'horizon 2040. L'objectif de neutralité carbone repose généralement sur le triple principe :

- Éviter les émissions de gaz à effet de serre quand cela est possible ;
- Les réduire, quand elles sont inévitables ;
- Et enfin compenser la partie incompressible de nos émissions, en soutenant par exemple des projets de séquestration du carbone.

Au sein de cette stratégie, l'agriculture Paloise aura un rôle important à jouer. Si ce secteur ne représente que 5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire (contre 18% à l'échelle nationale), il représente, aux côtés de la forêt, un enjeu important en matière de séquestration. En effet, le stockage du carbone ne se fait pas uniquement dans la biomasse via la croissance des végétaux, mais aussi, et surtout, dans les sols.

Dans ce cadre, afin de faire connaître l'ambition de la Communauté d'Agglomération en la matière et de fédérer les acteurs agricoles autour de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2040, **un séminaire sur la thématique de l'agriculture bas carbone a été organisé le 24 septembre 2021** en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et les divers organismes agricoles du territoire. Il a été l'occasion de faire un état des connaissances sur la question du carbone en agriculture, de rendre visibles les initiatives menées localement pour participer à leur généralisation. La question de la rémunération des agriculteurs pour les services environnementaux qu'ils rendent a également été développée, avec des propositions d'acteurs centraux du territoire, comme Euralis ou Térega, qui souhaitent développer des solutions en ce sens.

© Cyril Garrabos



La diversité des profils des participants à cette journée - représentants du monde agricole, élus, techniciens des collectivités, associations citoyennes, entreprises -, leur nombre (ils étaient 120) et la qualité des échanges, montrent que le sujet intéresse et mobilise largement les acteurs du territoire. Des ateliers poursuivront ces échanges et permettront de mettre en place des actions concrètes pour généraliser les bonnes pratiques.

Soutien au développement de la Ceinture Verte Pays de Béarn

Fin 2019, la Communauté d'Agglomération a défini ses orientations en faveur d'une agriculture nourricière et contributrice de la transition écologique du territoire. Dans ce cadre, elle souhaite contribuer à la relocalisation de l'alimentation et au développement des circuits-courts en produits locaux issus de l'agriculture biologique ou sous signe officiel de qualité.

Pour relocaliser 10% de la consommation de légumes frais autour de la ville de Pau, ce sont 100 fermes maraîchères de proximité (200 hectares) qu'il faudra créer.

Afin de concrétiser ces orientations, la Communauté d'Agglomération, a décidé de soutenir la création d'un outil innovant en matière d'installation agricole : **la Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) Ceinture verte Pays de Béarn.**

Créée au printemps 2020, la Ceinture Verte est une coopérative d'intérêt collectif qui rassemble les acteurs du territoire désireux d'agir en faveur de la relocalisation d'une agriculture nourricière : collectivités, maraîchers investisseurs solidaires, chambre d'agriculture, partenaires du monde agricole, etc.

Elle a pour objectif de faciliter chaque année l'installation d'une dizaine de maraîchers pour répondre à la demande des habitants de l'agglomération de Pau en légumes bios et locaux.

La Ceinture Verte : comment ça marche ?

En contrepartie d'une cotisation mensuelle adaptée aux ressources des maraîchers, la Ceinture Verte propose aux porteurs de projet, un dispositif innovant d'installation : la mise à disposition d'une parcelle équipée (serres, irrigation, bâtiment) ainsi qu'un accompagnement technico-économique pendant 3 ans. Le maraîcher peut ainsi se concentrer sur la mise en place de sa production et de sa commercialisation sans se soucier de la recherche de terrains et des investissements à réaliser.

Pour chaque exploitation maraîchère, la Ceinture Verte recherche des parcelles agricoles de 2 hectares et assure ensuite :

- **L'achat ou la location du foncier ;**
- **L'aménagement et l'équipement des parcelles** (serres, système d'irrigation, bâtiment d'exploitation) ;
- **Le recrutement d'un maraîcher formé et expérimenté.**

En une année, 4 installations se sont concrétisées sur les communes de Meillon, Rontignon et Lescar et ce n'est qu'un début. De prochaines installations sont à l'étude sur les communes de Denguin et de Pau notamment.

Afin d'atteindre un objectif de 10 installations par an sur les 10 prochaines années, l'Agglomération accompagne aujourd'hui la Ceinture Verte Pays de Béarn dans sa recherche de terres agricoles sur le secteur de l'agglomération paloise. portes-ouvertes à l'instar des journées "De ferme en ferme".



© Patrice Martins de Barros



8

Des politiques internes visant l'exemplarité

Une équipe transversale dédiée à la stratégie Neutralité carbone

La gestion de la flotte de la collectivité

Les labels Cit'ergie et Economie Circulaire deviennent
le programme Territoire Engagé Transition Écologique

La collectivité met en place un Schéma de Promotion des Achats
Socialement et Écologiquement Responsables

La stratégie « bâtir, planter et aménager pour le climat »

Les actions en faveur d'une meilleure inclusion
des personnes en situation de handicap

Le déploiement du Plan de Déplacements des Agents

L'entrepôt de données : un nouvel outil
de pilotage pour la collectivité

La nouvelle politique d'impression : Défi Zéro Gaspi

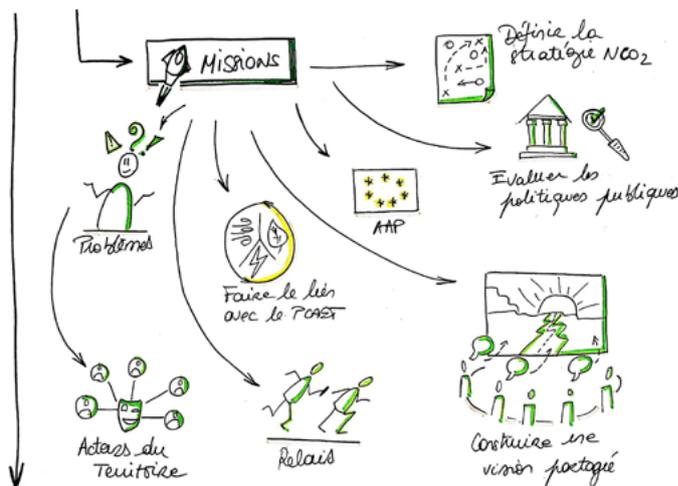
Une équipe transversale dédiée à la stratégie Neutralité carbone

Parmi les dynamiques mise en œuvre par la CAPBP en 2021 pour travailler à l'ambition neutralité carbone, il y a la création d'une équipe projet élargie, transversale et représentative des métiers, compétences et services de la collectivité. L'objectif principal de la « Greenteam » est de contribuer à définir et mettre en œuvre la Stratégie Neutralité Carbone de l'agglomération. Pour se faire elle :

- Apporte son expertise dans des thématiques clés telles que la mobilité, l'habitat, l'aménagement et la

construction, la gestion des données territoriales, les déchets, le développement économique, la gestion des milieux naturels et l'agriculture, le numérique, la participation citoyenne, le social, les finances, la communication... ;

- Contribue à définir et animer le programme de mobilisation et formation des agents de la collectivité à la Stratégie Neutralité Carbone ;
- Participe à l'évaluation des politiques publiques sous l'angle de la neutralité carbone ;
- Propose des actions pour mobiliser les acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités, associations).



© CAPBP

La gestion de la flotte de la collectivité

L'agglomération travaille sur une nouvelle gestion de sa flotte de véhicules qui permettra de réduire le parc automobile par :

- La mutualisation des véhicules et des trajets ;
- La réduction des besoins de déplacements grâce aux visio-conférences ;
- L'incitation à d'autres modes de déplacement (vélo, transports en commun, marche) ;
- Le déploiement de vélos cargos en remplacement de véhicules utilitaires.

Cette démarche permettra de réduire les coûts de fonctionnement et d'acquisition, de renouveler le parc et d'amorcer le verdissement de la flotte.

La collectivité projette une réduction de 115 véhicules à termes, dont une majorité de véhicules légers.

En parallèle, le service de la gestion de la flotte encourage les directions à développer l'usage du vélo, en proposant 3 VAE offerts pour un véhicule léger réformé. Ainsi, l'agglomération met également à disposition des kits de mobilité à l'accueil (Casques de vélos, charlottes, batteries, pompes à vélo).

Pour accompagner cette croissance dans l'usage du vélo, la collectivité prend certaines dispositions.

Il est prévu de réorganiser le stationnement sur ses sites des allées, du centre technique municipal et de l'hôtel de France. Aussi, une formation « Remise en selle » a eu lieu le 8 avril 2021, avec une partie théorique et une partie pratique portant sur les aménagements cyclables et la circulation à vélo. C'était l'occasion pour les agents d'apprendre à manier un VAE.

Enfin, il est prévu d'implanter des automates pour suivre les consommations de la collectivité sur trois sites (Grand Tour, Sers, Hameau) ainsi que l'acquisition d'un logiciel de réservation permettant de prioriser les modes de déplacements doux et le covoiturage. Cela devrait permettre à la collectivité de mieux connaître ses usages pour **optimiser la flotte de véhicules en conséquence.**

93

c'est le nombre de VAE utilisés par les services.

Il y en avait **11** en **2017**.



Les labels Cit'ergie et Economie Circulaire deviennent le programme Territoire Engagé Transition Écologique

La Ville et l'Agglomération de Pau ont reçu le label Cap Cit'ergie en 2018 et le label économie circulaire en 2020, tous les deux décernés par l'ADEME. Ces labels constituent des référentiels pour évaluer les politiques menées en matière d'énergie, de climat et d'économie circulaire : points forts, lacunes et potentiel sont analysés au regard de près de plusieurs dizaines d'indicateurs.

Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, Cit'ergie et le label économie circulaire deviennent le **programme Territoire Engagé Transition Écologique**.



La collectivité met en place un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

La Ville et l'Agglomération de Pau ont reçu le Le SPASER, Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables. C'est un outil de promotion et de planification permettant d'inscrire sa politique achat dans une démarche responsable, tant sur le plan social qu'écologique. Il a été introduit par la loi n°2014 - 856 du 31/07/2014, relative à l'économie sociale et solidaire.

LA CAPBP et la Ville de Pau ne sont pas soumises à cette obligation, pour autant et de manière volontariste, il a été décidé de **s'engager dans l'élaboration d'un SPASER afin d'instaurer une politique achat durable**.

En cours d'élaboration par le pôle Achats Publics de la DirFAJ, **son adoption est programmée pour juin 2022**.



Il est obligatoire pour les collectivités territoriales ayant un total annuel des achats supérieurs à 100 millions d'€ HT.



La stratégie « bâtir, planter et aménager pour le climat »

La Direction Urbanisme, Aménagement et Construction Durable impulse de nouvelles dynamiques autour de trois grands domaines :

- Bâtir pour le climat
- Planter pour le climat
- Aménager pour le climat

1 / BÂTIR POUR LE CLIMAT :

- **La réduction de la consommation énergétique des bâtiments** (sobriété) et le développement des énergies renouvelables (autoconsommation locale) ;
- **Le stockage du carbone et la réduction de l'empreinte carbone dans la construction** et l'aménagement ;
- **L'adaptation au changement climatique** (construction bioclimatique avec développement d'un volet confort d'été, lutte contre les îlots de chaleur dans les aménagements, plan canopée) ;
- **La déconstruction et le réemploi dans la construction** (en lien avec Direction Développement Durable et Déchets) et les aménagements.

Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments :

L'exploitation et la rénovation des bâtiments publics constituent un enjeu primordial pour le territoire en termes de coûts mais également en termes d'indépendance énergétique. Forte de ses compétences internes, **un plan d'amélioration de la performance énergétique de son parc immobilier à travers quatre grands axes est mis en oeuvre :**

- **La maîtrise de l'énergie** : déploiement d'outils de pilotage et de supervision à distance afin de gagner en flexibilité par rapport à l'usage.
- **L'approvisionnement en énergie** : devenir autonome en énergie en favorisant le développement des énergies renouvelables dans nos bâtiments mais également à travers des innovations (autoconsommation locale).
- **La prescription de la construction publique** : contrôler l'ensemble des projets nécessitant une prescription tant en termes de rénovation que de construction. Les ambitions du projet en relation avec la neutralité carbone d'ici 2040 sont suivis à toutes les étapes du projet au moyen d'un VISA ENERGIE.

L'exploitation des équipements techniques : renouvellement des équipements techniques suivant un programme performantiel ambitieux.

- La ville de Pau et son agglomération ont donc décidé de créer un budget spécifique dédié à l'énergie afin de porter ce programme et d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2040. **Le périmètre est de 450 000 m² de bâti et 60 GWh de consommation.**
- Enfin, la Direction Urbanisme Aménagement Construction Durable travaille à la création

d'un **Contrat de Performance Energétique** spécifiquement sur le bâtiment le plus consommateur du parc : le site des @llées. L'objectif de confort thermique et de consommation maîtrisée doit dépasser les objectifs de 2050, soit 60 % d'économies d'énergie.

Voici quelques exemples de réalisations récentes d'amélioration énergétique :

- La mise en place d'une régulation terminale dans le groupe scolaire hippodrome ;
- Les travaux de récupération de chaleur sur climatisation local serveur des allées ;
- Le remplacement des éclairages des niveaux 3 et 5 du bâtiment « Le Piano » par des éclairages LED, de 5 gymnases et 18 groupes scolaires ;
- Le remplacement de chaudières par des chaudières à condensation (Groupe Scolaire Leon Say, Piscine Péguilhan, Centre de formation du basket, Groupe scolaire Lapuyade) ;
- Le raccordement de 8 sites au réseau de chaleur urbain.

Réduire l'impact carbone des procédés de construction :

Ce volet d'action s'appuie principalement sur trois leviers : **l'utilisation de matériaux biosourcés** (moins énergivores, stockant le carbone, et garantissant un meilleur confort d'été) ; **le développement des conceptions bioclimatiques** (pour bénéficier des apports énergétiques gratuits (soleil), et savoir s'en protéger en été en travaillant à la forme des bâtiments, leur orientation, aux protections solaires etc.) ; **et le développement du réemploi des matériaux de construction.**

Très concrètement, voici quelques exemples d'opérations où les principes d'éco-construction sont appliqués :

- **Rénovation de l'école des Fleurs** : livré en septembre avec utilisation de laine de bois en isolation par l'extérieur et construction des extensions en bois local (mélèze).
- **Projet de la SERNAM, phase DCE** : objectif de bâtiment à énergie positive, production d'EnR sur site (photovoltaïque et/ou hydroélectrique), label Osmoz, utilisation massive des matériaux biosourcés (fibres de bois, ouate de cellulose, briques de terre crue, linoléum).
- **Rénovation de l'école Marancy, phase Pro** : utilisation de matériaux biosourcés (bois, fibres de bois, ouate de cellulose, linoléum...) dans le cadre d'une conception bioclimatique, démarche de réemploi (fenêtres, ardoises) et une vigilance toute particulière sur les émissions de gaz à effet de serre pendant les travaux et pendant la vie du bâtiment.
- **Projet de la Ciutat** : utilisation d'isolants biosourcés fibre de bois ou ouate de cellulose ; Ventilation double flux à récupération d'énergie avec sonde CO₂ ; Protections solaires par masque façade en résille métal, galerie bois ou volets ; Eclairages leds ; usage du bois ou de la pierre issus





d'une filière locale pour planchers-charpentes ou revêtements.

- **Rénovation du dernier étage de la médiathèque d'Este** : isolations biosourcées en laine de chanvre, lin et coton.

- **Centre technique municipal** : recrutement de la maîtrise d'œuvre en septembre 2021 avec un programme environnemental réalisé en interne. Projet en 5 tranches intégrant un nouveau bâtiment démonstrateur destiné à l'accueil du personnel (objectif E3C2), avec utilisation de matériaux biosourcés (isolants, sols). Reprise de l'isolation de l'ensemble des bâtiments. Désimperméabilisation partielle du site, avec gestion partielle des eaux en aérien, chaudière centrale biomasse, production photovoltaïque envisagée.

- **Médiathèque de Gan** : recrutement de la maîtrise d'œuvre avec un programme environnemental réalisé en interne fixant l'objectif E2C1 (expérimentation E+C-), et l'atteinte du niveau 1 du label bâtiment biosourcé.

- **Construction de l'école Gaston Bonheur** : programmation en cours intégrant une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Environnementale engagée dans une démarche E+C- avec objectifs E3 et C1 grâce notamment à l'emploi de matériaux bio et géo sourcés. Demande d'atteinte du niveau 3 du label biosourcé qui est le niveau le plus fort.

- **ZAC Favre** : la ZAC Favre a été créée par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2021. Un premier bâtiment devrait être réalisé pour le compte d'Hélioparc. Une mission de maîtrise d'œuvre est en cours. Les futurs acquéreurs devront atteindre un niveau de performance énergétique E2 pour les bâtiments non raccordables au réseau de chaleur et E3 pour les bâtiments raccordables au réseau de chaleur.

Concernant la performance Carbone, le niveau à atteindre est C1.

2 / PLANTER POUR LE CLIMAT :

• La DUACD développe différentes actions autour de l'enjeu « planter pour le climat », à travers trois axes :

• **Protéger la canopée existante**, c'est-à-dire l'ensemble des arbres présents sur le territoire urbain ;

• **Renforcer la canopée urbaine afin de bénéficier des rôles climato-actifs de l'arbre en ville** : rafraîchissement de l'atmosphérique, séquestration et captation de carbone atmosphérique, régulation des eaux pluviales, accueil de biodiversité, etc. ;

• **Adapter les palettes végétales aux évolutions climatiques.**

Innovation, sensibilisation et diffusion pédagogique auprès des services de la collectivité et de ses partenaires :

• **Réalisation d'une fiche conseil en paysage sur le thème** : "Palette végétale locale climato-compatible", visant à favoriser dans les projets l'utilisation de végétaux locaux, mais également adaptée aux contraintes actuelles et à venir liées au dérèglement climatique, afin de **garantir la pérennité à long terme des structures végétales nouvellement installées dans les projets.**

• Mise à jour en continu de l'expertise paysage en lien aux questions climatiques et environnementales.

• Diffusion en continu au travers des accompagnements de projet autour des enjeux de désimperméabilisation d'une part et d'utilisation de matériaux perméables d'autre part.

3/ AMÉNAGER POUR LE CLIMAT :

Les projets de la collectivité sont accompagnés par un conseil en paysage en lien avec les enjeux environnementaux, notamment sur les projets suivants :

- Le parc agricole de Parkway 3 ;
- La Sernam et le Pôle d'Echange Multimodal ;
- La terrasse extérieure de la Brasserie La Belle Epoque du Palais Beaumont ;
- Le Domaine de Sers ;
- Le Park System.

Développer des projets d'aménagement d'espaces publics favorisant les transports collectifs et les modes doux

- **Pôle d'échanges multimodal** : démarrage des travaux en avril 2021 avec la construction du nouveau pont Lalanne, puis en juillet 2021 avec la réalisation du parking de courte durée de la gare «parking Stadium». Ce parking est équipé d'un bassin de rétention des eaux pluviales. Des arbres vont être plantés pour renforcer son caractère paysager. Depuis septembre 2021, les travaux sur le parvis de la gare ont démarré par la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales. Ce parvis a vocation à devenir piéton. Seul le Febus pourra y circuler, ainsi que les taxis et les personnes à mobilités réduites.

- **Pourtour des halles** : Nous avons requalifié les rues de façade à façade pour rééquilibrer les modes de déplacement rue Carnot, entre rue Nogué et la place des 7 cantons, et rue de la République entre le passage des halles et la rue Carnot. Après requalification, 80% de l'espace est dédié aux modes doux, 20% de l'espace dédié à la voiture (renversement de la tendance). Suppression du stationnement de surface au profit du parking souterrain des Halles. Les travaux se sont accompagnés de la pose d'une rétention d'eau pluviale, de la désimperméabilisation des sols par engazonnement et la plantation de 19 arbres.

- **Cœur d'îlot Henri IV** : projet en cours de jardin en coeur d'îlot en lien avec les équipements existants : école Henri IV, MIAL et les nouveaux équipements : le passage Carnot, la cité judiciaire et le pôle de transmission occitan.



© CAPBP

- **Requalification du parking Angot-Vizioz** : requalification du parking situé à l'angle de la rue Angot et de la rue Vizioz, permettant de réduire l'imperméabilisation des sols grâce à la mise en place de dalles alvéolaires engazonnées au niveau des places de stationnement.

Accompagner les projets privés par un conseil en paysage en lien avec les enjeux environnementaux, notamment sur les projets suivants :

- La cité artisanale Vignancour : négociations pour prise en compte des attentes environnementales inscrites au PLUI (OAP Bois de Laclède) dans laquelle le projet s'insère.

Développer l'usage du bois local et durable naturellement dans les aménagements :

- Les objectifs sont d'éviter le recours aux traitements chimiques par l'utilisation d'essences durables et de favoriser le matériau bois en soi, en tant que matériau à haute performance environnementale et favorisant indirectement **le développement des forêts**, espaces de stockage carbone, mais aussi lieu de séquestration annuelle de carbone. Et enfin, de favoriser les approvisionnements dans un grand quart sud-ouest français pour une **réduction des émissions carbone dues au transport**.

Accompagnement pour une mise en application concrète du Guide d'Utilisation du Bois Local en Extérieur, par sollicitations des porteurs de projets utilisant du bois en extérieur (bâtiment ou aménagement).

Guide de recommandations de durabilité et de qualité architecturales et paysagères

Elaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'un guide à destination des acteurs de projet d'habitat individuel. L'objectif est d'accompagner les projets, au-delà des seules règles du PLUI, afin que les enjeux paysagers, environnementaux, patrimoniaux (etc.) soient pris en compte, dans une vision de durabilité au regard, notamment, de la question climatique.

Réemploi des pavés anciens du parvis de la gare

Précision du projet de réemploi des anciens pavés du parvis de la gare dans le cadre des nouveaux espaces aménagés pour le pôle multimodal de la gare de Pau, à l'articulation des promenades du Roy et du stationnement du stadium de la gare.



© CAPBP



Les actions en faveur d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap

Dans le respect de **la loi du 11 février 2005**, la Ville de Pau développe des projets visant à garantir la participation pleine et entière des personnes handicapées, en réalisant les travaux de mise en accessibilité nécessaires sur les équipements accueillant du public, la voirie et les espaces publics. Il s'agit également de proposer des actions pour changer les regards portés sur le handicap, de développer l'accès à tout pour tous et contribuer à l'émergence d'une société inclusive.

La concertation avec les personnes concernées par le handicap est au cœur de l'action de la ville, notamment au travers de la commission communale pour l'accessibilité. 17 associations et 7 conseillers municipaux se réunissent 3 fois par an. Les services y sont conviés afin de leur présenter les différents projets de travaux sur les bâtiments,

les espaces publics mais pas seulement. La commission est un lieu d'information, d'échanges sur la situation et les besoins des personnes handicapées dans la cité.

En 2021, de nouvelles modalités de travail les représentants du handicap du territoire ont été mises en place. Ainsi, en plus des 3 commissions annuelles, un groupe de travail se réunit tous les mois sur une des thématiques « bâtiments », « espace public », « vie quotidienne ». Un bon moyen de prendre réellement conscience des besoins **en recueillant l'expertise d'usage des personnes directement concernées** ; les projets sont présentés sur plan ou directement sur site, **pour une accessibilité facile à vivre, utile à tous**. 11 groupes de travail se sont ainsi réunis entre décembre 2020 et novembre 2021.



Concernant l'accessibilité :

- **Les gymnases Jeanne d'Albret et Léo Lagrange ainsi que le CLAE Jean Sarrailh** ont fait l'objet de travaux de mise en accessibilité : remise à niveau de la chaîne de déplacement à l'extérieur comme à l'intérieur des équipements, aménagement de douches, sanitaires et vestiaires adaptés, etc.
- **Le groupe scolaire Les Fleurs** a fait l'objet d'une rénovation totale intégrant l'accessibilité des locaux avec notamment l'installation d'un ascenseur pour accéder aux classes de l'étage.
- Enfin des travaux de voirie ont permis la mise aux normes du **Boulevard de la Paix, la rue Carrerot, l'avenue Federico Garcia Lorca, rue Taylor, etc.**

Concernant l'inclusion :

- **Dans le cadre du plan de formation interne**, une trentaine d'agents ont pu débiter leur parcours de formation au handicap par une journée consacrée aux fondamentaux de la loi du 11 février 2005 et une présentation succincte des différents handicaps « Handicap, de qui et de quoi parle-t-on ». Ils pourront à présent poursuivre ce parcours en choisissant parmi les 7 propositions des associations partenaires, handicap moteur, déficience visuelle, handicap psychique, troubles dys, etc.
- **10 membres du CHSCT et 20 agents encadrants** ont suivi quant à eux la formation « approche du handicap » proposée dans le cadre de la convention triennale signée avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
- **Enfin, une trentaine d'agents de la direction urbanisme, aménagement et construction durable** ont suivi deux jours de formation à l'accessibilité du cadre bâti.
- Les séances de Ciné-ma différence, interrompues en raison de la crise sanitaire, ont repris dans le respect des gestes barrières le 18 septembre 2021. **Ces séances sont gratuites, ouvertes à tous publics et adaptées pour permettre à toute personne, quel que soit son handicap, d'y assister.**

- **Mars Attaque 2021** : une édition « spéciale » de Mars Attaque pour l'année 2021, marquée de l'empreinte de la crise sanitaire. Les associations partenaires de la mission handicap ont joué le jeu du « distanciel ». Des sensibilisations aux handicaps moteur, visuel et auditif ont été proposées par l'APF France Handicap, l'UNADEV et l'Association des Sourds Malentendants et Amis du Béarn.
- **En octobre 2021, le concours complet international 5 étoiles de Pau** accueillera pour la 4ème année consécutive un atelier « découverte du cheval » destiné aux personnes handicapées. En 2020, malgré le contexte sanitaire 35 personnes ont été accueillies sur une journée, 75 en 2019.
- **Enfin pour la première fois**, la ville met à disposition des paloïs, le rapport d'activité annuel de la commission communale et intercommunale pour l'accessibilité sur son site internet. L'occasion pour chacun de prendre connaissance de la politique publique du handicap et se sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité et de l'inclusion.



Le déploiement du Plan de Déplacements des Agents

Initié en 2019, le Plan de Déplacements des Agents est entré en phase opérationnelle début 2020. Depuis, les agents de la collectivité bénéficient de nombreux outils et dispositifs d'accompagnement pour se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

- **L'indemnité kilométrique vélo (IKV)**
- **La possibilité de tester des vélos à assistance électrique pendant 15 jours ou une carte de bus** durant 1 mois.

- **La participation « Transports »** : la collectivité prend en charge 50 % des frais d'abonnement de transport en commun ou de location de vélo pour les trajets domicile-travail.
- **La mise en place de kits mobilité et sécurité** dans les différents bâtiments de la collectivité, ainsi que d'une formation interne pour apprendre ou réapprendre à faire du vélo en toute sécurité.
- Une **plateforme de covoiturage PAUWERGO** depuis le Challenge de la Mobilité 2021
- Une **formation Remise en selle inscrite dans le catalogue interne**, dont la première séance a eu lieu le 14 octobre 2021.





L'entrepôt de données : un nouvel outil de pilotage pour la collectivité

Un enjeu autour des données

Les dynamiques actuelles des politiques publiques requièrent toujours davantage l'exploitation et la valorisation des données. L'agglomération est engagée dans son Plan Climat-Air-Énergie Territorial et lauréat du label Cit'ergie. Elle déploie également sa stratégie neutralité carbone à l'horizon 2040. Toutes ces démarches induisent **un suivi annuel spécifique d'une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs**.

La mise en place d'un suivi organisé et systématique de certaines données liées à la transition écologique (ex : production d'énergies renouvelables sur le territoire, artificialisation des sols, pollution de l'air, qualité de l'eau, etc...) représente donc un enjeu de premier plan, actuellement et pour les années à venir. Les gestionnaires de réseaux, des établissements publics administratifs, des associations d'intérêt public, ont entrepris de libérer leurs données au travers de ce nouveau cadre législatif.

Il est aujourd'hui indispensable d'objectiver et de donner à voir au fur et à mesure les grandes tendances et dynamiques à l'œuvre sur le territoire de l'agglomération et sur les territoires voisins du Pays de Béarn. **La valorisation de ces données doit être génératrice d'une action publique plus efficace et plus ciblée.**

L'entrepôt de données de la collectivité :

L'agglomération Pau Béarn Pyrénées a lancé une démarche de gouvernance de données et de construction d'un outil de pilotage de ces données en 2018. Ce dernier permet d'éviter la fragmentation des données utiles au pilotage des politiques publiques éclatées entre différentes sources internes et externe. Cet entrepôt de données a été déployé en 2020 sur le centre de données de la collectivité. Il permet la collecte de nombreuses bases de données référentielles thématiques.

L'entrepôt de données de la collectivité permet d'automatiser et fiabiliser un certain nombre de processus manuels qui freinaient la bonne circulation de la donnée. C'est aussi l'occasion de mutualiser des données en un point central afin que tous les agents puissent recueillir facilement les informations nécessaires pour exercer leur métier au quotidien. Enfin, l'utilisation de tableaux de bord interactifs permet de bénéficier d'une meilleure exploitation visuelle.

Une feuille de route pour les données Environnement-climat à suivre :

Partant du constat d'un besoin important de structuration de ses indicateurs et de valorisation des données, la collectivité a identifié les indicateurs Environnement-climat les plus pertinents au regard des dynamiques mises en œuvre, et d'étudier la faisabilité technique de leur suivi.

Ainsi, 241 indicateurs ont été listés parmi les différents programmes d'actions de la collectivité (PCAET, PDU et PLH) et les engagements européens (Convention des Maires et Accord des Villes Vertes). Sur cette base, **52 indicateurs prioritaires ont été identifiés**. Ces derniers ont été retenus en tenant compte à la fois de leur qualité et de leur intérêt vis-à-vis des projets en cours.

Parmi les premiers résultats de ce travail, il est à mettre en exergue la création de la donnée relative à **l'occupation du sol**. Cet inventaire permet de suivre et d'appréhender les impacts de l'artificialisation des sols dans le temps. Un **diagnostic de séquestration carbone a également été réalisé, alors que la préservation des puits de carbone du territoire (espaces naturels et agricoles) est un enjeu primordial pour parvenir à la neutralité carbone.**

De nombreux tableaux de bord thématiques sont déjà mis à disposition des agents de la collectivité.

33,6 : le nombre d'hectares artificialisés en moyenne entre 2015 et 2020, c'était 98,2 entre 1998 et 2009

11,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ : la quantité de carbone stocké dans les sols et la biomasse

55 000 tonnes d'équivalent CO₂ : le flux de carbone capté chaque année, à 95% par les forêts

1M€ : La valeur du service écosystémique rendu par les 34 231 hectares de l'agglomération, estimation faite à partir de la valeur tutélaire du carbone

Concentration totale

79 805

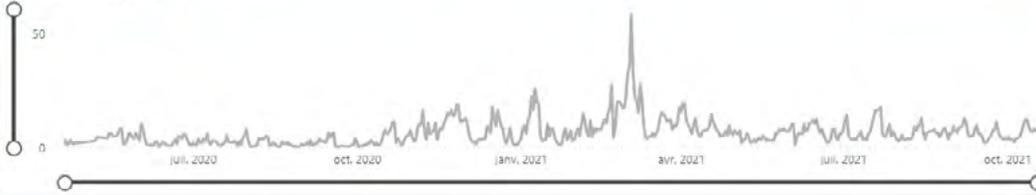
Concentration moyenne

6,53

Concentration maximale

103

Concentration moyenne par date



Concentration moyenne par jour

● lundi ● mardi ● mercredi ● jeudi ● vendredi ● samedi ● dimanche



Jour	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	Moy
lundi	5,96	5,28	4,84	4,64	4,60	4,65	5,12	5,32	5,42	5,44	5,00	4,85	4,77	4,64	4,58	4,68	5,09	6,17	6,93	7,51	8,71	7,86	7,35	6,95	5,96
mardi	6,61	6,62	5,85	5,43	5,32	5,76	6,64	7,07	7,03	6,87	6,75	6,32	6,28	5,52	5,41	5,24	5,68	6,87	8,26	8,22	8,75	8,48	8,66	8,23	6,61
mercredi	7,32	6,52	6,47	6,32	6,06	5,85	6,19	6,90	7,12	7,25	6,60	5,46	4,87	5,14	5,17	5,41	5,74	6,69	8,01	8,29	8,86	9,30	8,92	7,93	6,76
jeudi	7,59	7,11	6,62	6,40	6,58	6,33	7,15	7,60	7,37	7,32	6,68	6,14	5,83	5,46	5,37	5,59	5,62	6,44	7,62	8,96	9,71	9,17	8,73	8,22	7,19
vendredi	6,81	6,43	6,22	5,91	5,60	5,32	5,66	6,24	5,74	5,79	5,77	5,72	5,31	5,15	5,26	5,27	5,48	6,68	8,03	8,76	9,01	9,10	8,66	7,80	6,81
samedi	7,76	6,92	6,70	6,50	6,46	6,44	6,15	6,36	6,01	6,40	5,01	5,05	5,92	5,07	5,74	5,61	6,16	7,00	9,97	9,06	9,63	9,09	8,92	8,00	7,19
Moy.	7,09	6,57	6,20	5,96	5,83	5,73	6,04	6,38	6,25	6,21	5,98	5,61	5,38	5,13	5,09	5,14	5,53	6,51	7,87	8,54	8,93	8,61	8,32	7,66	6,57

Concentration moyenne	Bon
	Moyen
	Dégradé
	Mauvais
	Très mauvais
	Extrêmement mauvais

Nombre de DPE recensés par commune



Nombre de DPE maisons

6 200

Nombre de DPE appartements

14 870

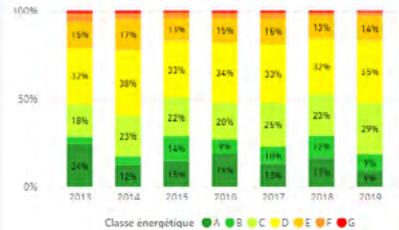
Bâtiments usage habitation

824

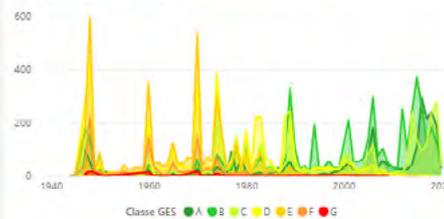
Bâtiments autres usages

542

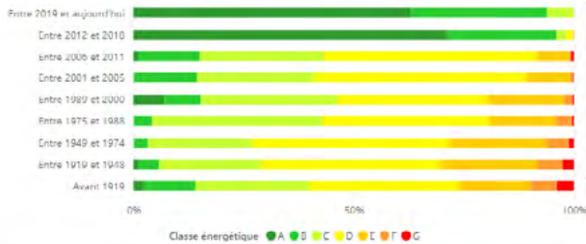
Evolution de la répartition des DPE par année et classe énergétique



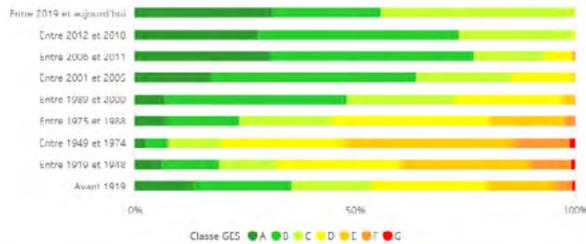
Evolution de la répartition des DPE en fonction de la classe GES et de l'année de construction



Répartition des DPE par classe énergétique suivant la période de construction



Répartition des DPE par classe GES suivant la période de construction



Taux d'évolution de l'artificialisation par habitant 2015-2020



Taux d'évolution de l'artificialisation 2015-2020

2,33 %

Surface artificialisée par habitant

552

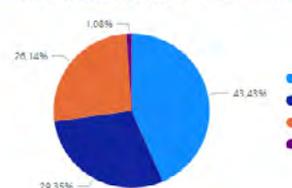
Surface artificialisée

89 602 316

Surface artificialisée Tisseu urbain individuel groupé

32 212 090

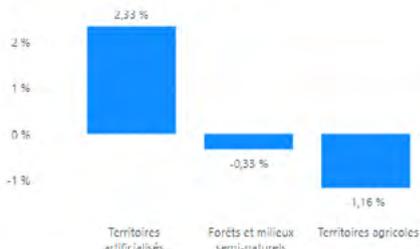
Répartition de l'occupation du sol de la CAPBP en 2020



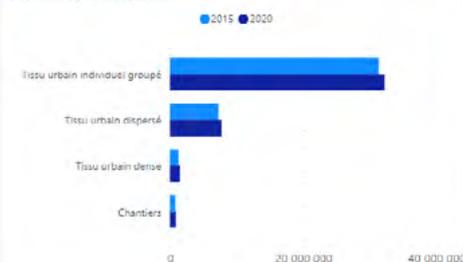
Artificialisation



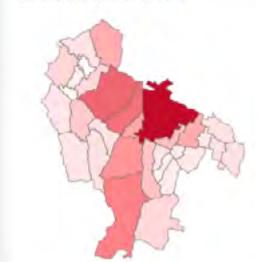
Evolution occupation du sol 2015-2020



Evolution de l'artificialisation



Surface artificialisée en 2020





La nouvelle politique d'impression : Défi Zéro Gaspi

Alors que le papier représente les trois quarts du tonnage des déchets produits dans les activités de bureau, la politique d'impression est une étape incontournable de la transition écologique. La nouvelle politique d'impression doit permettre d'optimiser les flux documentaires (dématérialisation) et des coûts de fonctionnement. Ce projet est commun à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, ses communes membres, le CCAS de Pau ainsi que les autres structures ayant rejoint le schéma de mutualisation du numérique du territoire.

Avec l'appui d'un cabinet spécialisé, la collectivité a fait réaliser un audit de moyens d'impressions en vue de la modernisation du parc. Il en ressort des axes importants de progrès, tant du point de vue économique qu'environnemental.

Cette nouvelle politique d'impression va nécessiter un investissement collectif important supposant une évolution des habitudes et des comportements de consommation. Elle détermine les nouvelles règles et les meilleures pratiques à adopter par l'ensemble des agents en matière d'impression et de consommation de papier comme : privilégier l'impression de documents noir et blanc, systématiser le recto verso, s'appuyer sur les services de reprographie pour les documents à fort volume ou nécessitant une finition particulière, n'imprimer que les pages ou les zones d'impression nécessaires en utilisant la fonction « Aperçu avant impression », etc...

Il s'agit aussi d'adapter le choix de matériels à l'évolution de nos métiers, d'harmoniser et de mutualiser le parc, de promouvoir une offre de service permettant d'améliorer la qualité de service aux utilisateurs et d'assurer une politique d'impression proche des objectifs. Un suivi sera réalisé pour l'atteinte d'objectifs chiffrés :

- Diviser par trois la consommation journalière moyenne de chaque utilisateur (36 pages aujourd'hui) ;
- Doubler la proportion d'impressions en recto-verso (24% aujourd'hui) ;
- Passer la part d'impression en couleur à 13% (pour 38% aujourd'hui) ;
- Atteindre 8 agents par imprimante (2,3 aujourd'hui).





Direction Développement Durable et Déchets
Ville de Pau / Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
39 avenue Larribau 6400 Pau
Tél : 05 59 14 64 30

www.pau.fr